



COMMUNE D'EAUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 02
Absents : 01
Votants : 28



Date de convocation :

12 mars 2021

Date d'affichage :

19 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars à 18h30 le Conseil Municipal de la Commune d'Éaunes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre HERMES, sous la Présidence de Monsieur Alain SOTTIL, Maire.

Présents : SOTTIL, BARATTE, BAUTISTA, BELLIO, BOUTTIER, BUTZ, CASSAN, CLÉVENOT, DAUDIN, DELQUÉ, DIOGO, ENJALBERT, ESPINOSA, GUILLERMIN, HASNAOUI, HINGREZ, MARCELLIN, MARCUZ, MESPLES, MERCIER, NAVARRO, PROUDHOM, ROUHAUD, ROUZÉ, SANCHEZ, THIEBAUT.

Procurations : M. CANFER à Mme ROUZÉ
M. RAMOS à M SOTTIL

Absent : Mme RIEUX

Secrétaire : Monsieur Thierry GUILLERMIN

Ordre du jour

I ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

II VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL :

- *15 Février 2021*

III COMPTE RENDU DES DECISIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

- 2021-05 Marché : création d'une aire de jeux d'eau sans profondeur

IV DELIBERATIONS

1. Approbation du compte administratif 2020
2. Approbation du compte de gestion 2020
3. Affectation du résultat 2020 sur 2021
4. Débat d'Orientation Budgétaire
5. Concours de maîtrise d'œuvre pour la salle de motricité : Désignation de M. le Maire comme président du jury et habilitation à nommer les maitres d'œuvre membres du jury.
6. Concours de maîtrise d'œuvre pour la salle de motricité : Fixation du montant de la prime versée aux candidats admis à concourir.

VI. QUESTIONS DIVERSES

I- Modification de l'ordre du jour

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver une modification de l'ordre du jour. Il s'agit de rajouter une délibération relative à l'Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Monsieur le Maire : « Avant de procéder à l'ordre du jour de ce conseil municipal, je voudrais demander au conseil municipal de modifier l'ordre du jour. C'est prévu par les textes pour la raison que je vais vous évoquer : c'est très simple, c'est qu'il faut modifier l'ordre du jour du conseil municipal, pour cela il faut prendre une délibération pour autoriser la commune à engager des dépenses d'investissements dans le cadre du budget 2021 que nous n'avons pas encore voté et qui sera voté probablement le 08 avril 2021. Donc je vous demanderais d'approuver ou non la modification de l'ordre du jour, uniquement pour permettre à la commune d'engager des dépenses. C'est prévu dans les textes, je vous rappelle les dispositions de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement* ». Tout simplement, donc je vous propose en tous les cas que l'on distribue cette délibération, c'est surtout la modification de l'ordre du jour où on rajoute cette disposition. »

Monsieur le Maire : « Le document qui vient de vous être remis c'est juste la modification qui prend en compte l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget. Bien sûr dans la limite de 25 % des investissements ; on est à quelques jours du vote du budget, et c'est pour ne pas bloquer le fonctionnement de la commune. Donc qui est contre le rajout de cette délibération à l'ordre du jour ?

Monsieur MESPLES : « Oui M. SOTTIL je vais faire une petite intervention pour démarrer, on voulait la faire juste après sur le démarrage du budget et je vais la faire maintenant puisqu'il y a cette délibération qui est tombée. On va s'exprimer par rapport au budget, voilà cela fera un complet sur tout le budget. »

Monsieur le Maire : « Non mais vous pourrez faire votre exposé, là on est sur une question qui modifie l'ordre du jour, on n'est pas dans une décision budgétaire pour l'instant, on est uniquement dans l'ordre du jour, la question que je pose c'est l'ordre du jour. »

Monsieur MESPLES : « Tout à fait M. SOTTIL donc comme ça fait partie du futur budget, je fais mon intervention de suite, si vous voulez que je la fasse juste après... »

Monsieur le Maire : « Non on vous écoute »

Monsieur MESPLES : « Vous nous demandez par cette délibération de voter le budget 2020 et bientôt celui de 2021. Sur la mandature, c'est autour de 35 000 000 € qui sont en jeu pour la commune de Eaunes. Au passage vous pouvez remercier Monsieur l'ancien Maire qui a augmenté les impôts à votre place. Encore une fois, vous vous cachez derrière les autres pour augmenter les impôts, mais que fait-on de cet argent qui est celui des Eaunois ? Cela mérite un débat et une coopération plus large que votre cercle et votre fonctionnement actuel. Arrêtez l'entre-soi, faisons revivre la démocratie, on vous tend la main pour vous aider à ouvrir les yeux et fonctionner autrement. Quand Eaunes était un village, vous étiez élu avec plus de 70 % des votants ; Eaunes aujourd'hui est une ville. Vous avez été choisi par 18 % des inscrits ; cela doit interpeller. Nous en appelons à la part de chacun autour de la table pour réfléchir, donc pour l'instant nous ne voulons pas cautionner votre fonctionnement et donc nous ne participerons pas au vote du budget. Merci. »

Monsieur le Maire : « Ecoutez, vous le ferez quand on votera le budget. »

Décision adoptée à la majorité par 23 voix pour : M. MESPLES, M. CLÉVENOT, Mme DELQUÉ, M. ENJALBERT, M. THIEBAUT n'ont pas participé au vote.

II- Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation du secrétaire de séance. M. GUILLERMIN Thierry est désigné secrétaire de séance.

III- Validation du procès-verbal du 15 février 2021,

IV- Décisions

DECISION N° 2021 - 05

Marché : création d'une aire de jeux d'eau sans profondeur

Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu la volonté de créer une aire de jeux d'eau sans profondeur,

Vu le montant de ce projet, une procédure adaptée a été lancée,

Considérant la décision de la commission MAPA qui s'est réunie le 03 mars 2021,

Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne),

*** D E C I D E ***

Article 1 : d'attribuer le marché au groupement d'entreprises :

- VORTEX France – Aqua Pro Urba /ID VERDE

Article 2 : de fixer le montant de la prestation à : 265 591.23 € H.T

Article 3 : Cette dépense est inscrite au Budget 2021.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Madame le Sous-Préfet de Muret.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur ESPINOSA : « Donc le parc aquatique vous voulez le faire dans l'Abbaye ? »

Monsieur le Maire : « Oui »

Monsieur ESPINOSA : « Voilà, parce que ça fait déjà presque un an et demi quand j'étais à votre place, j'ai essayé de faire un parking, le proposer à tout le monde, j'ai demandé aux ABF (Architectes des Bâtiments de France), j'ai fait faire des devis, on m'a répondu qu'il fallait faire un dossier complet. Donc j'ai fait faire un dossier complet par l'urbanisme de la CAM, que j'ai envoyé. Et depuis je n'ai plus eu de réponses. Est-ce que vous avez des autorisations vous-même pour faire ce genre de travaux ? »

Monsieur le Maire : « L'aire de jeux aquatique n'est pas soumise à autorisation. »

Monsieur ROUHAUD : « Je suis surpris, j'ai eu cette après-midi Monsieur M. qui est architecte des bâtiments de France, qui m'a dit qu'il vous avait transmis un refus sur ce projet. »

Monsieur le Maire : « Non il a fait des observations sur le local technique mais pas sur l'aire de jeux aquatique »

Monsieur ROUHAUD : « Le projet à aujourd'hui il est refusé à l'Abbaye parce qu'il dénature le parc. »

Monsieur le Maire : « Non Monsieur M. a fait des observations sur le local technique parce que nous avons déposé un permis de construire pour le local technique, par contre l'aire de jeux aquatique n'est pas soumise à permis de construire ni autorisation. Je ferais remarquer que l'ensemble des jeux qui sont dans le parc de l'Abbaye n'ont pas été soumis à autorisation ; ils ont été implantés dans les mandats successifs mais ce n'est pas soumis à autorisation. »

Monsieur ROUHAUD : « C'est l'avis qui m'a été retourné comme quoi c'était refusé ; maintenant vous nous dites la chose... »

Monsieur le Maire : « Nous attendons qu'il veuille bien nous donner des prescriptions parce que Monsieur M. était en congés toute la semaine dernière, et en ce moment il est en télétravail »

Monsieur ROUHAUD : « D'accord mais en attendant je suis surpris que vous disiez c'est bon cela ça sera là, il y a quand même une condition qui est l'ABF, qui a aujourd'hui n'est pas tout à fait favorable. Tout comme il serait peut-être souhaitable mais ça je comprends bien que ce n'est pas dans l'air du temps, de présenter le projet avec un endroit où il va être fait et validé avec les aménagements et tout ça. Pas la peine de dire : en CME on en a parlé pour aboutir sur un projet, si on doit monter un projet, j'aimerais bien voir les images du projet avant de voter bêtement 265 000 €. »

Monsieur le Maire : « L'image du projet a été remis au cours de l'avant dernière réunion du conseil municipal des enfants à laquelle vous étiez présent, il a été diffusé toutes les images... »

Monsieur ROUHAUD : « il a été diffusé des images de ce que vous avez vu à Castres et vous avez dit que l'on ferait ceci et cela. A aucun moment vous avez montré un projet pour 265 000 €, vous avez dit qu'il y avait différents projets aux enfants, j'étais là, mais à aucun moment, vous avez présenté un plan si on peut appeler ça comme ça, avec l'ensemble des prestations. Aux enfants vous avez dit que la tyrolienne on verrait le budget et on verrait au vote suivant ce qui serait voté, il y aurait normalement plusieurs votes, différents projets, différents budgets qui seraient présentés au conseil municipal. Aujourd'hui je constate qu'il y a une décision. »

Monsieur le Maire : « Ca fait partie de mes délégations, et oui il y a une décision. »

Monsieur ROUHAUD : « C'est dommage que vous nous demandiez de voter quelque chose que nous ne pouvons pas voir. »

Madame DIOGO : « Rappelez-vous au Conseil Municipal des Enfants, il y avait deux esquisses où au-dessous il y avait écrit ville d'Eaunes, Même si j'ai précisé en CME que ce n'était pas forcément le descriptif qui serait retenu, il y avait quand même deux propositions : une avec une dalle arrondie, et une avec des dalles carrées. A quelque chose prêt les jeux qui sont présentés, sont retenus et les enfants ont fait eux-mêmes les choix sur catalogue qui nous ont été remontés et qui seront utilisés. »

Monsieur ROUHAUD : « Je sais mais je demande simplement pourquoi on ne présente pas le devis et ce qui est prévu. »

Madame DIOGO : « A la commission d'Appel d'Offres les devis ont été vus. »

Monsieur ROUHAUD : « Mais l'ensemble du conseil. »

Madame DIOGO : « Dans votre groupe, il y a bien quelqu'un qui est présent à la commission d'Appel d'Offres ? Le but de travailler tous ensemble c'est dans les commissions, on a tous des représentants, et à ce moment là on travaille tous ensemble. C'est dans les commissions de travail, vous nous demandez des commissions de travail pour pouvoir vous exprimer, c'est ce qu'on fait. Quand on fait des commissions, c'est là qu'il faut s'exprimer ; et le représentant de votre liste qui siège est là pour s'exprimer aussi, et s'il y a des questions, il ne faut pas hésiter à revenir après pour les poser. »

Monsieur ROUHAUD : « Ca n'a pas été présenté, bon ... »

Monsieur MESPLES : « Juste une question, j'ai participé à la commission école la semaine dernière, ce que je trouve de dommage, c'est que les bâtiments de France ont envoyé un avis défavorable à la commune. Que vous preniez une décision de le faire, c'est votre choix et je le respecte, mais je pense qu'en commission on aurait dû être averti de ce courrier. Je ne sais pas quand vous l'avez reçu, moi j'ai été averti vendredi dernier par le Monsieur aux Bâtiments de France qui m'a soutenu qu'il avait fait un envoi d'un avis défavorable, alors un avis défavorable c'est consultatif ; quelque part c'est vous qui prenez la décision de faire. Je pense que vous devez quand même demander à Monsieur le Préfet de faire le bâtiment technique qu'il valide, si je lis un peu les textes ; après ce que l'on aurait aimé savoir c'est que quand on va en commission, ces informations-là devraient être divulguées. Pour que ça reste à la commission entre nous, je pense que vous ne l'avez pas eu hier l'avis défavorable. Il y a quand même une question à se poser : il y a en France à peu près 400 000 dépôts qui sont validés par les Bâtiments de France, dans les 400 000, il y en a qui sont invalidés. Il peut s'avérer que des fois, après des recours successifs des Bâtiments de France, ils peuvent engager une fermeture administrative, une destruction de ce qui a été fait. Donc s'aurait été bien qu'en commission, vous donniez votre avis et votre vision, et nous expliquer comment on pouvait échapper à ça. Voilà c'était juste ça, je trouve que saurait été bien que dans les commissions école qui ont parlées de ce projet-là, on aurait dû être mis au courant. »

Madame DIOGO : « A la commission vie scolaire, on n'a pas parlé du jardin aquatique, après j'ai demandé si il y avait des questions car il y a toujours un point questions diverses : le point n'a pas été abordé non plus. Je vous le répète les commissions de travail que vous demandez... non mais attendez on prend la peine de faire des commissions, j'ai pris la peine aussi de faire des commissions avec en point numéro 1 à chaque fois orientation budgétaire, on a vu les choses ensemble en commission de travail, c'est ce que vous demandiez il me semble, je pose plusieurs fois la question : avez-vous des questions ? Le sujet n'est pas non plus remonté, donc je vous le dis quand on fait des commissions, c'est à ce moment-là qu'il faut qu'on discute des choses. Et n'hésitez pas à le faire. »

Monsieur MESPLES : « Madame DIOGO j'ai su qu'on avait reçu un avis défavorable vendredi matin dernier à 11h exactement, voilà, je n'ai pas pu avoir Monsieur SOTTIL, et on m'a dit que ce monsieur était en vacances cette semaine ; depuis la mi-janvier c'est impossible d'avoir quelqu'un au Bâtiment de France à l'accueil ou au téléphone, c'est très difficile ; je l'ai su vendredi matin. Alors maintenant je vais vous poser une question : sachant

que vous déposiez un dossier pour le parc de l'Abbaye, sachant que l'Abbaye est classée, je pensais sincèrement je vous le dis, je ne m'étais même pas renseigné là-dessus, parce que je pensais sincèrement que cela avait été fait, que tout avait été réglé avant, et qu'on n'avait pas de problème. C'est juste qu'on m'a alerté sur le fait que les Bâtiments de France pouvaient émettre une position et quand j'ai réussi à joindre les Bâtiments de France vendredi dernier, la commission était jeudi soir, je ne pouvais pas dire quoi que ce soit sur les Bâtiments de France, je n'avais aucune réponse, je pensais sincèrement que le dossier Bâtiment de France, avait été réglé quand vous aviez déposé le dossier pour ce projet total. Je voyais ça comme ça, je pensais que ça avait été fait. De savoir que les Bâtiments de France émettent un avis défavorable, ça ne me gêne pas, c'était juste le fait de nous avertir et que Monsieur le Maire qui va prendre la décision de construire, nous explique rapidement. C'est sa décision, c'est vous qui êtes élus, mais au moins qu'on nous explique comment ça allait se passer. C'est juste comme ça voilà... »

Monsieur le Maire : « Ecoutez vous avez été informé et vous en savez plus que nous peut-être... »

Monsieur MESPLES : « Non je sais qu'il y a eu un avis défavorable, mais je ne sais pas quand, je ne sais pas comment, je ne sais pas qui ...je me suis informé... »

Monsieur le Maire : « Je vous informe d'une décision : l'aire de jeux n'est pas soumise à autorisation de permis de construire. Là où il y a eu des observations de faite par les Bâtiments de France c'est sur le local, comme ils ont fait des observations sur de multiples permis qui sont dans le périmètre du Bâtiment de France, alors ce n'est pas nouveau... Il y a des permis qui ont été autorisés avec des allers retours des Bâtiments de France. »

V- Délibérations

2021-01-11

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

M. le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoient que :

1- Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

2- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

3- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

.../...

4- Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Considérant que le montant des crédits pouvant être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau du chapitre en vertu du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante

Considérant que le vote du Budget Primitif n'interviendra qu'en **2021**,

Considérant que la collectivité doit se retrouver en capacité de poursuivre la phase comptable des dépenses,

Il est proposé qu'en 2021, les autorisations de dépenses d'investissements soient les suivantes et détaillées en annexe (Cf. PJ) :

Chapitre	Intitulé	Voté 2020	Ouverture 2021
20	Immobilisations incorporelles	157 065,00 €	39 266,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 668 181,63 €	417 045,00 €
23	Immobilisations en cours	136 571,87 €	34 143,00 €

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser, lui ou son représentant, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans les conditions susmentionnées.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **approuve** l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget .

Monsieur ROUHAUD : « Juste une question : avant de passer au vote s'il vous plait, le détail on le retrouve sur le tableau juste à côté ? Pouvez-vous nous laisser le temps de le lire avant de passer au vote ? »

Monsieur le Maire : « Je vous laisse le temps de le lire. »

Monsieur ROUHAUD : « Merci »

Monsieur ROUHAUD : « Une question s'il vous plait : par rapport au tableau, c'est quoi les 116 760 € pour le boulodrome que vous demandez sur 2021 ? »

Monsieur le Maire : « Mais à aucun moment il y a le boulodrome. On ne parle pas de boulodrome, je vous ai donné les chapitres. Je vous ai donné les chapitres 20, 21 et 23, il n'y a pas de somme pour le boulodrome. Sur les chapitres, il y a des sommes, ce que je vous demande... »

Monsieur ROUHAUD : « C'est bon, on essaye de comprendre entre les 417 000 et comme vous l'avez dit la dernière fois, je débute et donc j'essaie de comprendre. »

Echanges inaudibles sans micro

Décision adoptée à la majorité par 19 voix pour et 4 abstentions (M. ESPINOSA, Mme MERCIER. M. ROUHAUD Mme SANCHEZ) – M. MESPLES, M. CLÉVENOT, Mme DELQUÉ, M. ENJALBERT, M. THIEBAUT n'ont pas participé au vote.

2021-02-12

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. le Maire, avant de quitter la séance, demande à M. Jean-François PROUDHOM, Adjoint délégué aux Finances, de présider le Conseil Municipal et de présenter le Compte Administratif 2020 du « Budget Communal ».

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 327 292,42	G	4 110 925,81
	Section d'investissement	B	1 541 659,45	H	2 089 038,38
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	326 435,48 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	477 437,14 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	5 346 389,01	= G+H+I+J	6 526 399,67
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	288 439,22	L	684 941,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	288 439,22	= K+L	684 941,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 327 292,42	= G+I+K	4 437 361,29
	Section d'investissement	= B+D+F	2 307 535,81	= H+J+L	2 773 979,38
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 634 828,23	= G+H+I+J+K+L	7 211 340,67

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 288 439,22	L 684 941,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	684 941,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 920,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

EAUNES - BUDGET COMMUNAL M14 - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	215 150,10	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
201501	Opération d'équipement n° 201501	1 454,63	
201804	Opération d'équipement n° 201804	52 598,49	
201805	Opération d'équipement n° 201805	6 228,00	
60	Opération d'équipement n° 60	11 088,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

M. le Maire, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, se retirant au moment du vote,

Oui l'exposé de M. PROUDHOM, Adjoint délégué aux Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **Vote** le Compte Administratif 2020,

➤ **charge** M. le Maire, ou son représentant, de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Monsieur PROUDHOM : « Mesdames et Messieurs bonsoir, donc je vais reprendre l'ordre du jour, c'est l'approbation du compte administratif, donc il n'est nullement question de voter le budget ce soir. Alors ça me désolé quand même un peu, Monsieur MESPLES vous venez de dire on ne va pas prendre part au vote du budget, alors que c'est l'approbation du compte administratif. Je pensais quand même qu'en six ans de mandature, vous auriez quand même pu évoluer là-dessus, et faire la différence entre l'approbation du compte administratif et du compte de gestion et l'épisode du budget primitif. Bon apparemment c'est pas fait, donc je vais vous expliquer ce qu'est un compte administratif : donc sur le compte administratif, vous avez le détail sur l'exécution du budget, sur la section de fonctionnement, en dépenses on a 3 327 292.42 € et en recettes 4 110 925.81 € ce qui donne une différence de 783 633.39 €. En section d'investissement on est en dépenses à 1 541 659.45 € et en recettes à 2 089 038.38 € ce qui donne une différence 547 378.93 €. Sur ce compte administratif 2020, donc on a des restes à réaliser et à reporter, donc en investissement en dépenses pour 288 439.22 € et en recette pour 684 941.00 €, ce qui donne une différence de 396 501.78 € vous avez le détail des restes à réaliser qui est donc en dessous et vous avez en annexe tout le détail opération par opération donc pour ce qui est des restes à réaliser ; donc j'espère que vous en avez pris connaissance. Donc sur le fonctionnement on va avoir un excédent de 1 110 068,87 € et en investissement on aura donc un delta de 69 941.79 €. Est-ce que vous avez des questions ?

Sur ce compte administratif, on a fait une réunion avec la commission des finances, où j'ai demandé aux deux présents des listes minoritaires, de me poser des questions ; donc Monsieur ENJALBERT a posé deux pages de questions auxquelles j'ai répondu, Monsieur ROUHAUD n'a posé aucune question. Donc pour moi ce soir, il n'y a pas d'autres questions à l'ordre du jour.

Donc on peut passer au vote. »

Monsieur ENJALBERT : « Donc on vous rappelle qu'on ne participe pas au vote, et pour reprendre vos propos liminaires, on a bien compris qu'on ne votait pas le budget 2020 puisqu'il est déjà voté, on s'exprimait sur le vote concernant les budgets, donc le compte administratif et la clôture du budget 2020, ça fait partie de 2020 ; alors on peut jouer sur les mots administratifs ou que sais-je, vous êtes un bon professeur mais avec peut-être avec des méthodes qui sont un peut-être pas très pédagogiques ou très appropriées mais c'est comme ça ; et peut-être pas été dans la même école mais bon admettons que vous soyez le bon professeur. Donc effectivement, on n'a pas dit qu'on allait voter le budget 2020, ça fait preuve de peu de cas de ce que l'on peut penser de votre part, je suis surpris mais c'est votre façon de vous exprimer, et comme la mienne est peut-être contestable, mais bon peu importe ; voilà je n'ai pas trop apprécié votre commentaire sur le sujet, donc voilà... »

Monsieur PROUDHOM : « Mais de toute façon Monsieur ENJALBERT, on est enregistré, donc sur le compte rendu vous verrez ce qui a été dit.

Il a bien été dit qu'on allait voter le budget, c'est ce que vous avez dit, c'est enregistré, vous le verrez. Moi j'apporte une précision, ce soir on ne vote pas le budget ; les commissions de travail qui vont travailler sur le budget, vous y serez convié, mais ce soir on ne vote pas le budget.

Monsieur ENJALBERT : « Alors on va parler du Débat d'Orientation Budgétaire là aussi vous avez des orientations, il y a un débat exprès c'est aussi parce qu'il y a des choses à exprimer, donc on ne vote pas le DOB, on prendra acte qu'il a été fait d'accord ? Donc on ne vote pas le budget, mais on s'exprimera sur le budget, on va analyser le budget passé 2020 et celui que vous proposez pour 2021, donc c'est un débat et une discussion, alors ce n'est pas le vote formel, ok sur l'expression, mais je pense que c'est un peu du mépris de commencer à nous faire des commentaires... »

Monsieur PROUDHOM : « Ce n'est pas un mépris Monsieur, j'estime qu'en six ans de mandature, il faut faire attention à ce que vous dites... »

Monsieur ENJALBERT : « C'est de mauvais augure, enfin ça devient pénible mais bon on fera un effort pour le supporter... »

Monsieur PROUDHOM : « Mais oui ça devient pénible parce qu'on est obligé de reprendre les choses, en fait que normalement on ne devrait pas. Voilà. »

Monsieur ENJALBERT : « Parce que dans les réponses que vous faites aux multiples questions qu'effectivement j'ai posées, il y a des réponses qui sont un peu cavalières, me renvoyant vers l'ancien maire. Aujourd'hui on doit répondre à des questions, c'est vous qui avez la main dans les comptes et dans les décisions et autres documents, je n'ai pas à interpellier l'ancien maire qui pour le coup ne puisse le faire, je peux l'interpeller politiquement, mais pas au niveau des renseignements... »

Monsieur PROUDHOM : « Si parce qu'il était en charge de la commune à cette époque-là. »

Monsieur ENJALBERT : « Les éléments de réponse vous les avez dans les livres dans les comptes ou que sais-je. »

Monsieur PROUDHOM : « Non non je regrette, ces questions-là vous devez les lui poser directement. »

Monsieur ENJALBERT : « quand je vous demande pourquoi il y a des contentieux et sur quels contentieux, vous me dites de m'adresser à l'ancien maire... »

Monsieur PROUDHOM : « Ben oui ça date de 2019 et vous étiez en plus élu... »

Monsieur ENJALBERT : « Dans les comptes ou dans les documents administratifs, on retrouve trace de ce qu'a fait l'ancien maire. Je ne pense pas que le maire contrairement à ce que l'on peut croire ou voir que sais-je ne fait pas ce qu'il veut, il y a toujours une trace de ce qu'il a fait dans les actes. Même s'il n'est plus là, on peut retrouver le pourquoi du comment de ce qu'il a fait »

Monsieur PROUDHOM : « Mais pourquoi vous n'avez pas posé ces questions-là, elles datent de 2019 ?

Monsieur ENJALBERT : « Je vous les pose aujourd'hui, vous devez me répondre aujourd'hui. »

Monsieur PROUDHOM : « Oui mais je vous ai répondu... »

Monsieur ENJALBERT : « Ca c'est le passé, il ne serait pas en votre faveur, chacun peut trouver des choses à redire sur le passé, au regard d'aujourd'hui, je vous pose une question aujourd'hui, j'attendais une réponse aujourd'hui. »

Monsieur PROUDHOM : « Je vous ai répondu, il y en avait trois pages. »

Décision adoptée à la majorité par 22 voix pour – M. SOTTIL, M. MESPLES, M. CLÉVENOT, Mme DELQUÉ, M. ENJALBERT, M. THIEBAUT n'ont pas participé au vote.

2021-03-13

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

M. le Maire donne la parole à M. Jean-François PROUDHOM, Adjoint délégué aux finances pour présenter les orientations budgétaires 2021 à l'assemblée.

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales rendant obligatoire le Débat d'Orientation Budgétaire dans les villes de 3 500 habitants et plus,

Vu l'article 50 du règlement du Conseil Municipal précisant les conditions dans lesquelles se déroule ce débat,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Budget Communal, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion

dressé par M. l'Inspecteur des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que M. l'Inspecteur des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après rapprochement et contrôle de la correspondance des écritures entre les documents produits par la trésor public (documents annexés) et les résultats du Compte Administratif,

031019
SGC MURET



Etat II-2 **GED**
Exercice 2020

20000 - EAUNES -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-477 437,14		547 378,93		69 941,79
Fonctionnement	1 048 950,12	722 514,64	783 633,39		1 110 068,87
TOTAL I	571 512,98	722 514,64	1 331 012,32		1 180 010,66
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	571 512,98	722 514,64	1 331 012,32		1 180 010,66

20000 - EAUNES -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 241 479,64	4 220 189,48	7 461 669,12
Titres de recettes émis (b)	2 089 038,38	4 111 652,81	6 200 691,19
Réductions de titres (c)		727,00	727,00
Recettes nettes (d = b - c)	2 089 038,38	4 110 925,81	6 199 964,19
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 241 479,64	4 220 189,48	7 461 669,12
Mandats émis (f)	1 570 599,85	3 375 726,07	4 946 325,92
Annulations de mandats (g)	28 940,40	48 433,65	77 374,05
Dépenses nettes (h = f - g)	1 541 659,45	3 327 292,42	4 868 951,87
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	547 378,93	783 633,39	1 331 012,32
(h - d) Déficit			

Considérant :

- l'exactitude,
- la sincérité,
- la régularité des comptes de la Commune,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

M. le Maire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par M. l'Inspecteur des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Où l'exposé de M. l'Adjoint délégué aux finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **vote** le Compte de Gestion 2020 relatif au budget communal,
- **charge** M. le Maire ou son représentant, de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Monsieur PROUDHOM : « Vous avez tout le détail du compte de gestion, la différence avec le compte administratif, le compte de gestion lui est validé par la trésorerie, donc ce document est revenu validé par la trésorerie, ce qui veut dire qu'il est conforme, les comptes sont conformes à ce qui a été fait sur l'année 2020. Je vais vous donner juste les grandes lignes du compte de gestion : sur le compte de gestion sur le budget principal en investissement, on était à - 477 437.14 € sur l'exercice 2019, le résultat de l'exercice 2020, il y a un excédent de 547 378.93 € donc il y aura un résultat de clôture de l'exercice 2020 pour 69 941.79 €, en fonctionnement le résultat de clôture de 2019 il est à 1 048 950.12 €, la part affectée à l'investissement 2020 était de 722 514.64€ et

donc le résultat de l'exercice de 2020 est de 783 633.39 € ; donc le résultat de clôture de l'exercice s'élèvera à 1 110 068.87 €.

Donc sur le résultat budgétaire de l'exercice, sur les prévisions budgétaires il y a au total sur la section d'investissement 3 241 479.64 €, titre de recettes émis pour 2 089 038.38€ donc les recettes nettes, elles d'élèvent à 2 089 038.38 €. En dépenses, il y avait donc 3 241 479.64 € les mandats émis donc il y a eu pour 1 570 599.85 €, des annulations de mandats pour 28 940 .40 €, donc pour une dépense nette de 1 541 659.45 € d'où un excédent de 547 378.93 € ; sur la section de fonctionnement, le budget s'élevait à 4 220 189.48 €, il y a 4 111 652. 81 € de recettes, il y a des réductions de titres pour 727.00 € et des recettes nettes donc de 4 110 925.81 €. Au niveau des dépenses, donc même montant 4 220 189.48 €, mandats émis 3 375 726.07 €, des annulations de mandats pour 48 433.65 € et donc pour une dépense nette de 3 327 292.42 €.»

Décision adoptée à la majorité par 23 voix pour – M. MESPLES, M. CLÉVENOT, Mme DELQUÉ, M. ENJALBERT, M. THIEBAUT n'ont pas participé au vote.

2021-04-14

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. le Maire passe la parole à M. Jean-François PROUDHOM, Adjoint délégué aux finances pour présenter les orientations budgétaires 2021 à l'assemblée.

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales rendant obligatoire le Débat d'Orientation Budgétaire dans les villes de 3 500 habitants et plus,

Vu l'article 50 du règlement du Conseil Municipal précisant les conditions dans lesquelles se déroule ce débat,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif,

Ouï l'exposé de M. l'Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal :

➤ **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 (cf dossier DOB ci-joint), ainsi que de la communication du rapport annuel sur la dette.

Monsieur PROUDHOM : « Le débat d'orientation budgétaire, s'impose aux communes de plus de 3500 habitants. La commune de Eaunes est concernée par cette obligation. C'est une étape importante et obligatoire de l'élaboration budgétaire. Le budget représente en effet, la traduction des orientations et des politiques souhaitées par la ville et par ses élus, mais aussi l'outil financier indispensable pour mener à bien ses missions. Il est l'acte majeur de la gestion locale. Ce rapport présente les principales données chiffrées intégrant l'analyse rétrospective et prospective. Le DOB n'a pas de caractère décisionnel, mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi. Le conseil municipal doit donc prendre acte de la tenue de ce débat.

A l'issue de la séance, le Conseil Municipal sera invité à prendre acte :

- De la tenue du débat d'orientation budgétaire
- De la communication du rapport annuel sur la dette

Donc je vais juste vous lister, on avait vu en commission le contexte national, c'est un contexte marqué par la crise inédite COVID 19 vous le savez tous. Cette crise a généré des dépenses nouvelles, des pertes de revenus et n'a pas permis de développer certaines actions initialement prévues.

L'activité économique est fortement impactée dans de nombreux secteurs et les incertitudes sur l'évolution de la situation sont encore nombreuses. »

Monsieur ENJALBERT : « S'il vous plaît on attend le déroulé ou bien on peut intervenir, comment on s'organise ? »

Monsieur PROUDHOM : « Je vais juste vous donner le contexte national et à ce moment-là vous pourrez intervenir. »

Monsieur ENJALBERT : « Vous dites national mais c'est local aussi. »

Monsieur PROUDHOM : « Oui mais là les chiffres que je vais vous donner, c'est au niveau national, les chiffres locaux en fait on les verra par la suite.

Monsieur le Maire : « Dans le Débat d'Orientation Budgétaire on fait toujours référence au contexte national. »

Monsieur ENJALBERT : « J'entends bien mais bon il est noté contexte économique et local, national et local donc ou bien on attend le déroulé, une fois que la messe est dite on peut revenir dessus ou bien on intervient, on fait un dialogue constructif si c'est possible et puis vivant, on va dire. Voilà c'est juste sur la méthode comment on peut fonctionner : si on prend 10 minutes à vous écouter, et après on reviendrait sur les sujets, quelle méthode prenons-nous ? Parce que j'espère que je ne serai pas le seul à intervenir, parce que cela doit être pénible j'imagine, donc que chacun même dans votre équipe a le droit de s'exprimer, on est 29, mise à part les absents. Chacun d'entre nous a le devoir même de s'exprimer pour enrichir puis compléter le débat peut-être. Donc comment fonctionnons-nous ? Monsieur le Maire je vous laisse la manœuvre. »

Monsieur le Maire : « On va laisser le déroulé. »

Monsieur PROUDHOM : « Donc sur les indicateurs économiques, sur les prévisions sur la croissance, le déficit et les dépenses publiques. Ces prévisions ont été revues par le gouvernement au cours de la discussion budgétaire, en raison de la deuxième vague d'épidémie de Covid-19 et du deuxième confinement.

Le projet de budget table pour 2021 sur une prévision de croissance de +6%, un **déficit public à 6,7%** du PIB (après 10,2% en 2020) et un taux de croissance des dépenses publiques en volume qui serait ramené de 6,3 % en 2020 à seulement +0,4 % en 2021.

La revalorisation des valeurs locatives foncières pour 2021 sera de 0,2 %.

Le taux d'inflation est estimé à 0,6 %.

L'essentiel des réformes de la LF 2021 : Le projet de loi de finances pour 2021 est largement consacré à la relance de l'économie et à l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise. Il déploie le plan "France relance" de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020, pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de Covid-19.

Fixation de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) :

En clair toutes les dotations vont être figées, on va donc recevoir normalement les mêmes dotations que l'année passée. Le montant perçu en 2020 pour la commune était de 540 758 €, donc on retrouvera cette somme sur les prévisions budgétaires.

Au niveau de la DSR (dotation de solidarité rurale) : 90M€ (+5,9 %)

Le montant perçu par la commune était de 99 202 € en péréquation et de 151 299€ pour la cible.

Pour la DSU on n'est pas éligible.

DNP (dotation nationale de péréquation) : gel (stable depuis 2016)

Éligible : Plus d'une commune sur 2

Critères : Potentiel financier, effort fiscal, potentiel fiscal

Le montant perçu en 2020 pour la commune : 100 262€

Allocations compensatrices montant 2020 :

Pour les taxes d'habitation on a touché : 100 912€

Foncier bâti et non bâti : 8236€

Donc bien sûr l'enveloppe globale en ce qui concerne les dotations, reste la même. Il va y avoir en fait une redistribution en interne de ces enveloppes. Certaines communes vont certainement avoir des baisses, vont être

écrotées, et d'autres ne vont pas subir ces baisses. Normalement on ne devrait pas se situer dans les communes qui vont subir un écrêtement.

La suppression de la taxe d'habitation (TH)

L'article 5 de la loi de Finances 2020 a organisé la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes.

Depuis 2018, la taxe d'habitation a été allégée pour certains contribuables selon le montant de leur revenu fiscal de référence et leur quotient familial : allègement de 30% en 2018, 65% en 2019 et suppression en 2020.

En 2020, la taxe d'habitation a été supprimée pour les foyers fiscaux qui depuis 2018 ont bénéficié de ces allègements : Ils représentent 80% des contribuables TH. Les 20% restant, ont payé en 2020 l'intégralité de la Taxe d'Habitation due et bénéficieront en 2021 d'un allègement de 30% de leur cotisation, porté à 65% en 2022 la taxe d'habitation sera définitivement enlevée en 2023.

Chose importante sur ce qui va se passer en 2021, du fait de la suppression de la taxe d'habitation, la commune va avoir en compensation la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ça veut dire en fait que sur le montant de la taxe d'habitation que l'on percevait et le montant de la taxe foncière bâtie du département va nous être reversé. La différence c'est que nous on touchait à peu près 1 400 000 € de TH et avec la contrepartie du département il manque à peu près 300 000 €. Donc cette partie-là normalement, on va avoir nous la commune un surplus pour arriver au même taux de TH.

Les autres éléments contextuels

Les mesures mises en place par la Banque Centrale Européenne dans le contexte de récession économique provoqué par la crise sanitaire, ont permis de maintenir des conditions de financement très favorables. Malgré la légère hausse des marges, les taux proposés restent très attractifs (taux inférieur à 1% sur 15 ans)

L'automatisation du FCTVA

Longtemps ajournée en raison des difficultés de mise en place et organisationnelle qu'elle suscite, l'automatisation du FCTVA fait sa réapparition dans le PLF 2021. Elle remplacerait la déclaration manuelle faite par les collectivités. Celle-ci est identifiée et traitée informatiquement à l'aide du compte sur lequel elle est imputée. En ce qui concerne la commune de Eaunes, cette mesure n'entrera en vigueur qu'à compter de 2022/2023

La réduction des impôts de production

L'impôt sur la production est un prélèvement obligatoire dû à l'occasion de la production, de l'importation, de la vente de marchandises et de services. Il existe différents types d'impôt sur la production en France : la TVA, les droits de mutation, la contribution économique territoriale, la taxe foncière ou encore la taxe sur les salaires. Pour stimuler la compétitivité des entreprises, la LF prévoit une diminution de 10Md € des impôts dits de production sur l'année 2021

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises sera réduite de moitié pour toutes les entreprises redevables de cet impôt. La méthode comptable d'évaluation servant au calcul des impôts fonciers (CFE et TFPB) est réévaluée (bâtiment industriel)

Le taux de plafonnement de la CET est abaissé de 3% à 2%, pour garantir que toutes les entreprises, y compris celles qui sont éligibles à ce dispositif de plafonnement, bénéficient de la baisse de CVAE et de la CFE

La mise en place d'une mesure permettant de prolonger de 3 ans l'exonération de CFE en cas de création ou d'extension d'établissement (pas d'allocations compensatrices)

RELATION DE LA VILLE DE EAUNES AVEC L'AGGLOMERATION DU MURETAIN

Une relation annuelle, qui compose l'écart entre les charges et les produits transférés, au cours des années, entre la commune et l'EPCI : l'attribution de compensation

Des refacturations intervenant en sus de l'attribution de compensation lorsque par convention il a été convenu de refacturer l'évolution d'un coût postérieurement au transfert

Des refacturations réglementaires de mises à disposition de moyens pour la voirie

Des participations et fonds de concours.

Attribution de compensation :

L'AC de la commune de Eaunes est négative. Puisque le CFE est nettement inférieure par rapport aux charges que l'on transfère à l'agglomération. C'est donc la commune qui verse à l'agglomération une somme annuelle de : 348 180€ pour 2020 (244 338€ sur 2020 et 103 842 € sur 2021 - Notification AC définitive arrivée en novembre 2020).

Pour 2021, la commune de Eaunes va verser 452 022€

(348 180€ AC normale + 103 842€ AC 2020)

Sur les 348 180€, 18 591€ concernent la participation eaux pluviales urbaines et 73 480€ pour le nouveau groupe scolaire

Il a été régularisé en 2021 le remboursement des frais d'entretien ménager des écoles de l'exercice 2018 pour un montant de 14 556,75 €. Je rappelle que ça c'est un oubli, un oubli de 2018. C'était resté au fond d'un tiroir.

Voirie :

Remboursements des mises à dispositions du personnel communal : 120 244 € sur 2020

Des participations et fonds de concours :

La commune a perçu en 2020 le fond de concours pour le nouveau groupe scolaire soit 52 499€

En 2020 au titre du bilan voirie 2019 la commune a versé : 483 000€

Pour 2021 le montant à couvrir serait de : 498 157 € et non 502 157€ Cette notification est une erreur de la CAM, ils avaient oublié de mettre - 4000 € d'amendes de police.

Donc je vais maintenant laisser la parole à Monsieur SOTTIL, parce qu'il y a des éléments qui ont été vus hier soir, ce n'est pas vieux, au niveau des participations pour pertes de recettes. Donc il va vous en donner connaissance. »

Monsieur le Maire : « En ce qui concerne la commune d'Eaunes, il était prévu une participation pour 2021 à concurrence de 62 408.30 € pour les enfants scolarisés, puisqu'il avait été acté un principe qui était de prendre en compte le fait de la non fréquentation des enfants dans les structures CLSH et ALAE puis restauration scolaire ; c'était la commune qui devait compenser. Et donc hier soir, il y a eu un débat en conférence des maires et il a été convenu que les communes ne participeraient pas financièrement au déficit de l'Agglo qui s'élève à 3 700 000 €. Voilà il y aura donc d'autres éléments qui augmentent à l'Agglo, notamment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe foncière et puis après il y a d'autres recettes sur les différents services que proposent l'Agglo.

Monsieur PROUDHOM : « Donc ensuite il y a les relations de la ville d'Eaunes avec le SIE Labarthe (4 communes)

Service instructeur des permis de construire situé sur la commune de Labarthe/Léze,

Facturation au prorata des permis instruits et au nombre d'habitants (frais de fonctionnement)

Participation aux dépenses d'investissements (dépenses d'investissements)

Pour la commune de Eaunes : Fonctionnement 2020 : 40 471€

Pour la commune de Eaunes Investissement 2020 : 9992,08€

Sur les 4 communes, Eaunes représente 34,84 % de la population pour 124 actes traités

Pour 2021 on peut estimer une légère hausse de ces frais de fonctionnement.

Ensuite pour les prospectives sur les recettes/dépenses de gestion, j'ai repris le compte administratif, vous avez tout le détail des restes à réaliser qui était joint en annexe, donc on vient d'en prendre connaissance du compte administratif. Je vous ai donné par contre un comparatif sur la section de fonctionnement entre 2019 et 2020.

Donc sur le chapitre 11, c'est les charges à caractère général, on est à -10,49 % donc ça fait un écart de 100 777 € - chapitre 12, c'est les charges de personnel donc on est à -1,31 % - sur le chapitre 14, les atténuations de produits

on est à -4.94 % ; sur les autres charges de gestions, on est à 5.83 %, sur les charges financières on est à -10.39 % et sur les charges exceptionnelles on est à -13 429.00 € bon ça ce n'est pas tellement significatif ; là c'était au niveau des dépenses. Au niveau des recettes, on a sur le chapitre 70 sur le produit des services, on est à 1 555.13 % là c'est pareil, ce n'est pas significatif. Puisqu'il n'y avait que 9355.00 €. Sur les impôts et taxes, on est à 8.2 % en plus, sur les dotations on est à 6.5 % en plus, et sur les autres produits de gestion on est à -36.96 %. Donc sur le total des dépenses sur le réalisé pas sur le prévu, on est à - 1.14 % et au niveau des recettes on est à + 7.06 %. Et au niveau du CCAS, on a pour cette année 10 900 € d'écart, on est donc à 13.62 % en plus.

Avez-vous des questions là-dessus ? »

Monsieur ROUHAUD : « Oui d'où viennent les augmentations et qu'est-ce qui a été caractérisé par l'augmentation des dotations, des taxes et des impôts ? »

Monsieur PROUDHOM : « Sur quel chapitre ? »

Monsieur ROUHAUD : « Vous dites que sur le chapitre 74, on est à 6.5 % de dotation en plus. Ca vient de quoi ? Tout comme sur le chapitre 73 les impôts et taxes +8.2 % c'est quel impôt et taxe qui a été augmenté de cette valeur-là ? »

Monsieur PROUDHOM : « Sur les dotations, on a reçu des dotations qui étaient de 2019, que l'on a rentré sur 2020. Notamment c'est ce que l'on vous avait expliqué sur le DOB de 2020, il y avait 30 % de FCTVA, qui était encore à rentrer. Il y a une partie de ces dotations-là qui sont rentrées sur cet exercice ; et il en reste encore à rentrer, notamment des subventions de la région, qui ne sont pas encore rentrées sur cet exercice. »

Monsieur ENJALBERT : « Excusez-moi, je suis surpris de votre réponse et un peu déçu même... »

Monsieur PROUDHOM : « C'est votre droit. »

Monsieur ENJALBERT : « Oui, votre explication ou elle est trompeuse ou elle est erronée. Parce que vous parlez de FCTVA, de subventions alors que Monsieur ROUHAUD vous parle de dotations. »

Monsieur PROUDHOM : « Oui. »

Monsieur ENJALBERT : « Oui, alors tout à l'heure dans votre exposé qui était long et complet, à plusieurs reprises, j'ai cru comprendre mais bon c'est enregistré on le verra à l'enregistrement, que les dotations étaient gelées ? »

Monsieur PROUDHOM : « Oui. »

Monsieur ENJALBERT : « Ce que vous avez lu c'est un document qu'un administratif ou la préfecture a envoyé ou c'est un document que vous avez écrit et construit ? »

Monsieur PROUDHOM : « Ca c'est un document que j'ai repris sur la loi des finances. »

Monsieur ENJALBERT : « Vous avez des « copier-coller » du document qu'envoie la préfecture ou que sais-je ? »

Monsieur PROUDHOM : « Non. »

Monsieur ENJALBERT : « Non ? Expliquez-moi. »

Monsieur PROUDHOM : « Je n'ai pas à vous l'expliquer, c'est un document que j'ai pris sur la loi des finances, si vous l'aviez pris, vous l'auriez eu. »

Monsieur ENJALBERT : « Non, parce que vous avez des éléments qui sont de Eaunes, bon peu importe... »

Monsieur PROUDHOM : « Avec les éléments de Eaunes, les dotations si vous regardez le compte administratif, à dotation vous regardez en face. »

Monsieur ENJALBERT : « Alors je vais peut-être répondre à la question de Monsieur ROUHAUD, c'est pour ça avec étonnement que je pensais que vous alliez lui répondre, les dotations il fait allusion au 6 % de progression des dotations toutes comprises DGF, DSR et DNP. Il faut savoir qu'effectivement vous disiez que les dotations étaient gelées au niveau national. Effectivement c'est un choix qui a été fait, mais la redistribution est différente

entre DGF et les deux autres. Si on prend Eaunes sur la DSR on a eu 12 % de plus, sur la DNP + 20 % et ça c'est depuis plusieurs années. Là où il va falloir attention c'est que sur la DNP, il y a un critère, un taux... alors je ne suis pas professeur pour expliquer tout ce que je lis, mais j'essaie de le comprendre, c'est sûr que ce n'est pas évident, mais bon je fais l'effort de comprendre. C'est pour ça que je suis déçu quand vous me dites que je ne comprends rien ou que je tape à côté, bon c'est sûrement une maladresse, je ne pense pas que ce soit un manque de compréhension.

Monsieur PROUDHOM : « Alors attendez je vous arrête de suite, sur les dotations vous avez le détail là ; celles qui sont éligibles, pourquoi elles sont données c'est expliqué là Monsieur ENJALBERT. »

Monsieur ENJALBERT : « Oui ... »

Monsieur PROUDHOM : « Je ne comprends pas ce que vous dites là... »

Monsieur ENJALBERT : « Alors effectivement, il y a difficulté à ... »

Monsieur PROUDHOM : « Je n'ai pas à vous satisfaire... »

Monsieur ENJALBERT : « Pourquoi vous ne répondez pas quand la question vous est posée ? »

Monsieur PROUDHOM : « Les dotations vous les avez critères potentiel financier par état, longueur de voirie et nombre d'élèves, voilà c'est tout expliqué, donc les dotations même si elles sont gelées, elles évoluent quand même avec le potentiel de la commune ; ça ce n'est pas difficile à comprendre. »

Monsieur ENJALBERT : « Et non parce que quand vous regardez l'évolution de la dotation DSR et DNP qui elles sont avec des critères bien précis : nombre d'enfants, nombre de kilomètres de voirie, superficie etc. DSR c'est rural, donc c'est plutôt pour des communes comme nous qui sont encore rurales ; donc il y a un effort effectivement de solidarité, qu'il faut noter de l'Etat, qui n'est pas toujours partagé par d'autres structures administratives. Donc la solidarité c'est effectivement, quand vous prenez Monsieur ROUHAUD pourquoi on a +6% de dotation en plus, c'est parce que on bénéficie encore de la DSR et de la DNP. Au niveau de la DNP il y a un critère qui risque de... on en a perdu déjà une partie je vous passe les détails, on ne va pas ennuyer tout le monde, on a déjà perdu une partie donc il y a des critères effectivement qui sont de potentiel fiscal je vous passe les détails. Concrètement on a +6% pourquoi, parce que l'on a ... »

Monsieur ROUHAUD : « Une répartition différente, ... l'évolution de la commune... »

Monsieur ENJALBERT : « Ce que je souhaite et que j'ai à cœur de dire, ce n'est pas la dynamique de Eaunes qui fait qu'on a +6 %, puisqu'en gros la dynamique de Eaunes c'est 2 % par an, on ne va pas revenir sur le sujet, mais c'est déjà pas mal, alors que l'on a +6% de dotation, pourquoi, parce qu'il y a une solidarité nationale où on met l'accent sur la DSR et la DNP, qui fait qu'on bénéficie de dotations qui sont importantes. »

Monsieur ROUHAUD : « J'ai une autre question : Est-ce que vous avez une projection ou une idée sur la charge du personnel 2021, est-ce qu'il y a du changement, de la baisse ou de l'augmentation d'effectif sur la charge du personnel ? »

Monsieur PROUDHOM : « non il n'y aura pas de recrutement et donc les charges du personnel vont rester en l'état. Bien sûr on tient compte de l'évolution des carrières, des remplacements, c'est les seules choses qui seront prises en compte. »

Monsieur ROUHAUD : « On reste sur 1 440 000 € selon les besoins qu'il y aura sur la commune ? »

Monsieur PROUDHOM : « Oui »

Monsieur ROUHAUD : « Merci »

Monsieur ENJALBERT : « On peut continuer le débat ? Parce que c'est un Débat d'Orientation Budgétaire ? Donc on a entendu votre exposé, est-ce que l'on peut continuer le débat ? On a dit que l'on fait un point sur ce qui a déjà été dit, comme vous voulez »

Monsieur PROUDHOM : « Allez-y »

Monsieur ENJALBERT : « Donc en préliminaire, je vous disais que vous aviez fait un exposé que vous avez construit, vous parlez effectivement de la crise générée par la perte de revenu et dépenses nouvelles, qu'en est-il pour Eaunes ? »

Monsieur PROUDHOM : « Je vous l'ai donné par écrit Monsieur »

Monsieur ENJALBERT : « Mais je vous propose de les partager au conseil municipal, de mémoire vous m'avez dit mis à part les masques 45 000 € ?

Monsieur PROUDHOM : « Oui. »

Monsieur ENJALBERT : « Vous n'avez pas perçu d'autres impacts pour la commune ? Est-ce que j'ai bien compris ce que vous m'avez écrit, ou est-ce que j'ai dû interpréter entre les lignes ? Je vous pose la question, c'est important. »

Monsieur PROUDHOM : « Le plus gros impact qui a eu, ce sont les dépenses supplémentaires dont a dû faire face pour tout ce qui était équipement de protection. »

Monsieur ENJALBERT : « Voilà donc ... »

Monsieur PROUDHOM : « On n'a pas eu de problème au niveau du remplacement du personnel, donc il n'y a pas eu d'impact, il y a eu si des impacts sur les pertes de rentrés d'argent sur des régies, mais à part ça, on n'est pas redescendu si vous le voyez dépenses et au niveau des recettes. On ne s'est pas retrouvé avec des pertes de 20 % des recettes non ? Je vous pose la question. »

Monsieur ENJALBERT : « C'est normal, parce que nos recettes ne sont pas... Les recettes ce sont les impôts et les dotations... »

Monsieur PROUDHOM : « Et non il y a des régies, il y a plusieurs choses Monsieur... »

Monsieur ENJALBERT : « Vous connaissez beaucoup mieux que moi le budget, c'est marginal ; le gros des recettes c'est quand même les dotations et les impôts... »

Monsieur PROUDHOM : « Pourquoi voulez-vous qu'il y ait un impact alors ? »

Monsieur ENJALBERT : « Alors l'impact il peut être ailleurs, vous disiez les dépenses parce qu'on a vu qu'effectivement sur le chapitre 11 dépenses générales, on était à -10 % donc l'impact de la crise il a été positif ? si je vous comprends. »

Monsieur PROUDHOM : « Non mais je ne vois pas la relation, je ne peux pas admettre que vous disiez qu'en fait le COVID ça a un impact positif ? »

Monsieur ENJALBERT : « Non je ne le dis pas, je vous le fais dire parce que vous me dites : il n'y a pas eu d'impact alors que l'on a baissé de 10 %. Pourquoi on a baissé de 10 % ? »

Monsieur PROUDHOM : « Mais parce que l'on est arrivé avec une visée sur d'autres chapitres ... »

Monsieur ENJALBERT : « Sur lesquels ? »

Monsieur le Maire : « Non mais de toute façon dans un budget, je vais vous l'expliquer : il y a des choses qui sont incompressibles et il y a des chapitres dans le budget sur lesquels on peut avoir une influence forte et c'est là-dessus que l'on fait des économies. Alors vous n'allez quand même pas nous passer deux heures à nous parler que l'on a fait 10 % d'économie sur un chapitre où l'on peut faire des économies... »

Monsieur ENJALBERT : « La question au départ c'était... »

Monsieur le Maire : « Vous l'aviez dans le compte administratif Monsieur ENJALBERT... »

Monsieur ENJALBERT : « Bon on prend acte qu'il n'y a pas eu d'impact de la crise sur le budget de la commune ? »

Monsieur le Maire : « Tant mieux, c'est votre réponse... »

Monsieur ENJALBERT : « Non alors justement j'attends votre réponse Monsieur le Maire... »

Monsieur le Maire : « Monsieur ENJALBERT, à chaque réunion vous nous parlez de la crise du COVID, ça nous concerne autant que vous, mais il y a la vie de la commune. On ne va pas passer des heures à parler du COVID l'impact, cela a coûté cher et pourquoi parce que ceci, parce que cela. C'est bon on doit aussi faire avancer la commune et faire en sorte que cela fonctionne. Après on peut parler du COVID toute la journée si vous voulez mais bon... On a fait des économies dans un chapitre, vous vous interrogez pourquoi on a fait des économies, quand on a plus de recettes, vous dites comment ça se fait que l'on a plus de recettes, quand on dépense pourquoi vous avez dépensé, quand on a des recettes pourquoi vous vous enrichissez, quand on fait des économies sur des chapitres budgétaires Monsieur ENJALBERT si vous ne faites pas des économies sur le chapitre 11, vous les ferez ou les économies ? Vous n'allez pas les faire sur les charges de personnel, on vient de vous l'expliquer. »

Monsieur ENJALBERT : « Je vous pose la question, vous m'avez donné la réponse... »

Monsieur le Maire : « C'est ma réponse. »

Monsieur ENJALBERT : « Non la réponse que j'ai comprise de Monsieur l'adjoint aux finances, c'est qu'il n'y a pas eu d'impact important sur le budget. Très bien. »

Monsieur le Maire : « Mais il vous l'a dit. »

Monsieur ENJALBERT : « Très bien je prends note. »

Monsieur le Maire : « Je confirme ce qu'il vous a dit. »

Monsieur ENJALBERT : « Voilà, ensuite je reviens sur les dotations ; effectivement moi j'ai été étonné du discours sur les dotations, on a eu +6%, Monsieur ROUHAUD l'a bien noté, donc il faut quand même que cela soit acté le fait qu'au-delà des 2 % de la dynamique de la commune sur la population, on a +6%... »

Monsieur le Maire : « On devrait être tous contents d'avoir les dotations qui augmentent et que l'on a d'avantages de recettes. Il y a bien des élus qui se plaignent parce qu'ils disent toujours que les dotations de l'Etat baissent et qu'ils n'arrivent pas à équilibrer le budget. Nous on est dans un dynamique où les dotations augmentent, c'est tant mieux pour la commune. Ca permet de ne pas augmenter les impôts Monsieur ENJALBERT... »

Monsieur ENJALBERT : « Alors justement »

Monsieur le Maire : « Il y a deux leviers : soit vous faites des économies de fonctionnement et si vous ne faites pas des économies de fonctionnement... »

Monsieur ENJALBERT : « C'est bon ?... »

Monsieur le Maire : « Vous augmentez les impôts pour équilibrer le budget, il n'y a pas 50 000 solutions... »

Monsieur ENJALBERT : « D'accord, donc... »

Monsieur le Maire : « Oui c'est ça vous pouvez le dire de 50 000 façons, soit vous maîtrisez les dépenses, soit vous allez chercher des recettes. Et nous des recettes, on est toujours en train d'aller les chercher parce que l'on fait des demandes de subventions partout et c'est vrai qu'on en obtient. »

Monsieur ENJALBERT : « Je suis peut-être pénible, on partage cet handicap... »

Monsieur le Maire : « Tant mieux, alors on peut passer à la question suivante. »

Hors micro

Monsieur ENJALBERT : « Pardon je n'ai pas entendu. »

Monsieur PROUDHOM : « Est-ce que vous avez eu sur les 10 % d'économie sur les charges à caractère général des retours sur ces -10 % sur le fonctionnement de la mairie, de la collectivité en général ? »

Monsieur ENJALBERT : « On a fait des économies sur les dépenses... »

Monsieur PROUDHOM : « Non je vous demande est-ce que vous avez eu des retours donc des habitants Eaunois qui se sont plaint parce qu'on avait économisé -10, 49% ? »

Monsieur ENJALBERT : « Non je n'ai pas eu de retour et puis les économies elles sont telles que vous... »

Monsieur PROUDHOM : « Alors vous voulez savoir quoi ? S'il y a un boulot qui a coûté moins cher parce qu'on l'a pris dans un autre magasin, enfin je ne sais pas mais les charges à caractère général c'est ça de toute façon ; il y a tout dedans. Si vous voulez faire des comparatifs, moi je vous soumetts le grand livre... »

Monsieur ENJALBERT : « Non non vous faites diversion : la question initiale c'était, elle était simple donc une réponse simple suffit : quel impact sur le budget face à la crise, il n'y en a pas ou très peu, marginal, point final. Ensuite il faut que je reprenne le fil ; sur les dotations on a vu qu'effectivement votre discours était en décalage par rapport à la réalité, elles n'ont pas été gelées pour Eaunes puisque l'on a +6 %. Sur la relation avec le Muretain Agglo, j'ai essayé d'amorcer une discussion constructive lors des commissions, on a échangé par mail, j'ai fait des propositions sur une possible discussion entre différents groupes de Eaunes ; on m'a répondu, alors c'est vrai que j'étais là aussi surpris on va dire. On m'a dit on n'est pas légitime en tant qu'élu. J'interprète peut-être, alors vous allez me corriger, n'hésitez pas, je sais que vous n'allez pas hésiter. On m'a répondu vous n'êtes pas légitimes, c'est pas le lieu de discuter de ce dossier sur comment rattraper les pertes sur les recettes qui sont dues pour le coup à la crise du COVID pour le Muretain Agglo. Alors effectivement je ne suis pas conseiller communautaire. Il y a trois conseillers communautaires qui représentent la commune, il me semblerait intéressant avant que la commune de Eaunes s'exprime au travers de ces trois conseillers communautaires, qu'il y ait un débat pour regarder les pistes de gestion du Muretain Agglo et après les porter ensemble ou pas suivant les résultats de la discussion, les porter auprès de l'organe délibérateur et puis du bureau des maires au niveau de l'Agglo. Je suis surpris on m'a renvoyé dans mes cordes en disant : c'est pas ton sujet, circulez il n'y a rien à voir. »

Monsieur PROUDHOM : « Je vous ai écrit ça ? »

Monsieur ENJALBERT : « Oui »

Monsieur PROUDHOM : « Montrez-moi le mail. Je vous ai écrit, je vous ai renvoyé dans les cordes ? »

Monsieur ENJALBERT : « Alors ça c'est une interprétation. »

Monsieur PROUDHOM : « Ah bon d'accord, dites-le comme ça plutôt. Je vais vous dire exactement ce que je vous ai écrit. Parce que moi j'ai de la mémoire, et je sais très bien ce que j'ai écrit. Je vous ai écrit Monsieur que ce débat-là... ben de toute façon l'histoire vous montre quand même que c'est vrai, même si vous aviez eu un débat ici, c'est les maires qui décident. Donc votre débat à vous, vous avez un laïus sur le mail que vous m'avez envoyé, qui ne sert absolument à rien puisque nous même en conseil municipal, vous voulez participer à une commission, d'abord vous n'y siégerait pas, le seul délégué c'est Monsieur MESPLES... »

Monsieur ENJALBERT : « Non il y a Monsieur le Maire, Madame DIOGO et Monsieur MESPLES ils sont trois... »

Monsieur PROUDHOM : « Donc Monsieur MESPLES est dans votre groupe, Monsieur je vous le rappelle, vous lui soumettez vos propositions, c'est ce que je vous ai dit et il est porteur de votre voix au niveau de l'Agglo. Donc il va voir Monsieur MANDEMENT, et il va lui expliquer ce que vous pensez qui est bon ou pas bon. Voilà ça s'arrête là... »

Monsieur ENJALBERT : « Alors j'ai bien compris, effectivement vous refusez le débat... »

Monsieur PROUDHOM : « C'est ce que je vous ai écrit. »

Monsieur ENJALBERT : « Oui c'est ce que vous avez écrit, ce que je comprends effectivement, c'est que Monsieur le Maire s'exprime dans les bureaux des maires, il ne parle qu'en son nom alors ? Nous on compte pour rien. Les 29 ici parce qu'il n'y a pas eu de discussions... »

Monsieur PROUDHOM : « Attendez je crois que j'ai été assez clair, vous soumettez vos propositions à Monsieur MESPLES qui est le délégué communautaire. A lui, même de prendre contact avec Madame DIOGO et les délégués communautaires, en discuter et savoir si la commune de Eaunes les trois délégués ou les quatre ont porté votre voix et discuté de ça... »

Monsieur ENJALBERT : « Alors déjà vous faites ... »

Monsieur PROUDHOM : « Vous êtes en train de prendre le conseil municipal à témoin pour dire, vous refusez le discours, ça n'apportera rien. »

Monsieur ENJALBERT : « Alors vous faites un pas vers moi j'en suis heureux ; effectivement il serait important que les trois conseillers communautaires de la commune, dans le cadre de la commission des finances puisque ça concerne les finances, c'était l'objet de ma démarche tant mieux si vous l'avez exprimé mieux que moi ; effectivement il aurait été intéressant que les trois conseillers communautaires échangent leur point de vue dans le cadre de la commune, là on aurait été tous, la commission des finances de Eaunes aurait été légitime de s'exprimer dans cette réunion AD'HOC pour représenter la commune, donc merci d'exprimer ce que je voulais : effectivement on aurait pu travailler les trois conseillers communautaires avec la commission des finances pour apporter des idées qu'elles soient prises ou pas peu importe... »

Monsieur PROUDHOM : « Monsieur il y a un délégué communautaire qui est dans votre groupe, donc rien ne l'empêche d'envoyer vos propositions à l'ensemble des délégués communautaires, rien ne l'empêche... »

Monsieur ENJALBERT : « Oui... »

Monsieur PROUDHOM : « La mairie de Portet l'a fait, vous avez été destinataire des propositions de la mairie de Portet, des délégués ... »

Monsieur ENJALBERT : « De la mairie ? »

Monsieur PROUDHOM : « Des délégués communautaires de la mairie de Portet ... »

Monsieur ENJALBERT : « Voilà c'est ce que je proposais... »

Monsieur PROUDHOM : « Donc rien ne vous empêche de faire la même chose... »

Monsieur ENJALBERT : « Vous amenez de l'eau à mon moulin merci, on aurait donc pu tout le conseil municipal porter une motion ou je sais pas comment vous voulez l'appeler puisque vous êtes technicien, on aurait pu apporter une motion appuyée ou pas par le maire mais une fois que c'est décidé ou pas on le fait parce que là je... »

Monsieur le Maire : « Non mais Monsieur ENJALBERT à un moment donné, on ne va pas passer deux heures à écouter vos propos qui par moment partaient en arrière enfin je ne comprends pas tout ce que vous me dites mais quand vous parlez de proposition, lorsque vous nous avez envoyé des propositions, lorsqu'il fallait combler le déficit de l'Agglo, nous on était à une participation de 62 000, vous nous avez fait tout un tableau. Et avec le tableau que vous nous avez fait, vous nous faisiez payer beaucoup plus cher que ce que l'on devait. Alors heureusement que vous ne portez pas la voix de la commune à l'Agglo. »

Monsieur ENJALBERT : « Et pourquoi Monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire : « Heureusement que vous ne portez pas notre voix à l'Agglo, vous nous feriez payer 40 % de plus. »

Monsieur ENJALBERT : « Monsieur le Maire, allez jusqu'au bout. »

Monsieur le Maire : « Je vais jusqu'au bout, c'est que vous vous aviez fait un calcul où vous portiez à la commune de Eaunes 40 % de plus que ce qu'elle devait payer. Par contre moi hier j'étais en conférence des maires, on s'est battu et on ne payera rien du tout. Il est là le débat, il est là. »

Monsieur ENJALBERT : « Alors justement merci d'amener le débat là-dessus, effectivement la commune dont le budget municipal ne paiera pas les 62 K, ce sont les contribuables, entreprises, ménages qui paieront au travers de l'augmentation de la taxe d'aménagement, de la taxe d'ordures ménagères, je l'apprends ce soir au travers de l'augmentation de la taxe foncière, au travers de la CFE, au travers de tout ça, merci Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Cette décision-là monsieur elle a été prise hier à l'unanimité des 26 communes. »

Monsieur ENJALBERT : « Monsieur le Maire encore une fois, vous vous cachez derrière l'Agglo du Muretain pour augmenter les impôts des Eaunois... »

Monsieur le Maire : « Non j'assume mon rôle de vice-président de l'Agglo, je l'assume... »

Monsieur ENJALBERT : « Ben oui vous l'assumez c'est très bien ; donc la promesse de campagne de ne pas augmenter les impôts elle est caduque ? »

Monsieur le Maire : « Non mais attendez je suis maire de la commune d'Éaunes... »

Monsieur ENJALBERT : « Alors justement... »

Monsieur le Maire : « Non mais attendez quand cela ne vous arrange pas, vous ... »

Monsieur ENJALBERT : « Monsieur le Maire... »

Monsieur le Maire : « Je suis vice-président de l'Agglo, je suis membre du conseil communautaire, il y a des décisions qui sont prises. La communauté d'Agglomération c'est une identité à part entière, lorsque vous êtes dans l'Agglo, vous représentez certes votre commune, mais c'est une identité, une collectivité. Et après vous avez la commune de Éaunes. Moi sur la commune d'Éaunes, j'ai un recul Monsieur, c'est que j'ai été maire pendant 25 ans, que pendant 21 années consécutives, nous n'avons pas augmenté les impôts et j'ai dit que pendant toute cette mandature je n'augmenterai pas les impôts non plus. Après vous pouvez aller me chercher la communauté d'agglo, ce que vous voulez mais je pense que le débat là au stade où on en est, on va s'en arrêter là Monsieur ENJALBERT. »

Monsieur ENJALBERT : « S'il vous plaît, un débat si on veut acter qu'il a eu lieu, il faut qu'il ait lieu, je comprends mieux pourquoi Monsieur l'Adjoint aux finances a parlé du bloc communal, où la taxe foncière va passer à environ 40 % parce que on ne va pas faire le cumul entre ce que l'on payait sur la commune et ce que l'on payait sur le département. »

Monsieur le Maire : « Non ce n'est pas ça, c'est que le total des recettes, c'est la taxe foncière que percevait le département + celle que percevait la commune. Donc vous additionnez les taux et ça fait un taux global pour prendre les mêmes recettes. La colonne va disparaître pour le contribuable, mais on l'expliquera ça. »

Monsieur ENJALBERT : « Là où je suis surpris de l'adjoint aux finances, c'est qu'encore une fois ou c'est un propose erroné ou bien qu'il peut troubler ; quand il se dit le bloc communal, on passe à environ 40 de taxe foncière. »

Monsieur le Maire : « %, % »

Monsieur ENJALBERT : « Pardon excusez-moi ; lorsque le bloc communal, je ne veux pas faire le professeur, je ne suis qu'un élève apparemment. Le bloc communal c'est la commune et l'EPCI. Donc il faut rajouter les 5 % que vous avez augmenté en bureau des maires. Voilà donc encore une fois, effectivement... »

Monsieur le Maire : « Non mais pourquoi dans le bloc communal vous y mettez pas la région... »

Monsieur ENJALBERT : « Non mais Monsieur le Maire, là vous me prenez pour un idiot ou pas parce que le bloc communal, c'est... »

Monsieur le Maire : « Le bloc communal, c'est la commune d'Éaunes... »

Monsieur ENJALBERT : « Non reprenez les textes, le bloc communal c'est... Parce ce que, qu'est-ce que la communauté d'Agglo du Muretain ? Ce n'est rien, ce n'est que les communes qui y contribuent, on a délégué des compétences, on a délégué des recettes et de dépenses. Donc sans Éaunes sans les 26 autres communes, l'Agglo du Muretatin n'existe pas, donc on est bien solidaire, c'est un EPCI, de la coopération et de la solidarité... »

Monsieur le Maire : « C'est une identité à part entière... »

Monsieur ENJALBERT : « D'accord, je suis désolé de vous le dire revoyez vos leçons, le bloc communal c'est la commune et l'EPCI. »

Monsieur le Maire : « Bon on continue. »

Monsieur PROUDHOM : « Si vous le dites... »

Monsieur ENJALBERT : « Non non Monsieur PROUDHOM... »

Monsieur PROUDHOM : « Je vais vous donner des ratios parce que c'est important, notez-les quand même. Sur les recettes de fonctionnement sur l'année 2020, sur des strates de référence, population 6256. Donc c'est des communes qui sont à peu près de notre taille. Sur le régime fiscal FPU, commune de 5000 à 10 000 les ressources

fiscales pour la commune elle sont de 412 € par habitant. Au niveau du département, elle s'élève à 676 €, au niveau de la région à 773€. Au niveau des dotations et participations, au niveau de la commune c'est 163 €, département 191€ et région 238€. Au niveau des ventes et autres produits courants non financiers, on est à 29 €, le département 102 €, et la région 142€. Au niveau des dépenses, en fonctionnement sur les repères 2020, sur des communes de même strate, au niveau des charges générales, au niveau de la commune on est à 137 € par habitant, au niveau du département on est à 240 € et région 269 €. Au niveau des charges de personnel, on est à 226 €, au niveau du département à 482 €, au niveau régional 547€. Sur les charges de gestions courantes, au niveau de la commune à 60€, au niveau du département 95 € et au niveau de la région à 117€. Sur les charges réelles financières, on est à 10 €, département 14€ et région 32€. Après les charges exceptionnelles c'est mineur. Voilà ça c'est les ratios que l'on peut vous donner.

Sur les Recettes de Fonctionnement 2021

- **Impôts et taxes**

La perte de la principale recette de la commune, la TH au profit du reversement de la part départementale de TF ne devrait pas avoir d'effet sur le montant attendu, d'après la LFI 2021.

Montant 2021 :

Le taux de TH étant bloqué jusqu'en 2023, la commune n'augmentera pas les taux de TF et TFNB pour 2021. Il est cependant à prendre en compte une revalorisation des valeurs locatives foncières de 0,2 % décidée par l'Etat qui a pour effet une légère augmentation du montant dû par les contribuables ainsi que l'augmentation du taux de TFPB perçu par l'EPCI.

Le nouveau taux de TFPB pour le bloc communal sera de 40,60% (18,70 % taux communal et 21,90 % taux départemental)

Monsieur ENJALBERT : « Là c'est faux. »

Monsieur PROUDHOM : « Si vous voulez, c'est ce qui va apparaître sur vos feuilles d'impôts, je vous le rappelle et ça ça ne sera pas faux. »

Monsieur ENJALBERT : « Non il y aura aussi les 5 % de la communauté d'Agglo du Muretain. »

Hors micro

Monsieur ENJALBERT : « On augmente de 9%, on augmente le taux, on passe de 416 et quelques à 450 et quelques donc Monsieur le Maire en bureau des maires vous avez supprimé 62 000 € qu'aurait payé le budget de la commune. Ma démarche était justement de faire payer les communes, pour qu'on puisse y intégrer une notion de solidarité entre les communes qui touchent une A.C à 5 millions et une autre qui paye un A.C à 400 000 maintenant manque de bol c'est nous d'accord ? donc là il y aurait un moyen de faire une solidarité intra communauté d'Agglo, en sachant qu'il y aurait une opportunité peut-être de revoir les AC, que tout ça, ça va être chamboulé avec les CET qui vont baisser, on va perdre des millions etc. donc il va falloir rebeloter les cartes c'était l'occasion, mais bon le choix a été fait de taxer les ménages et les entreprises. Bon vous l'assumez c'est très bien, on saura le dire et le confirmer... »

Madame DIOGO : « Monsieur ENJALBERT en commission des finances, on avait parlé d'augmentation possible de l'EPCI sur certaines taxes donc c'est pas un choix de la commission des maires qui a été fait hier de se dire on supprime les 62 000 € mais par contre on taxe plus de l'autre côté les contribuables. C'est pas on a supprimé l'un et on a taxé plus de l'autre côté, c'était les deux normalement qui étaient initialement prévus. »

Monsieur ENJALBERT : « Madame DIOGO vous ... »

Monsieur le Maire : « Monsieur ENJALBERT on va couper court à tout ça parce que si vous savez pourquoi on équilibre le budget, non mais attendez... »

Monsieur ENJALBERT : « Je réponds d'abord à l'interpellation de Madame DIOGO... »

Monsieur le Maire : « Vous allez recommencer de nous resservir tout ce que vous nous avez dit depuis un quart d'heure... »

Monsieur ENJALBERT : « Non la question ... »

Monsieur le Maire : « On équilibre le budget de l'Agglo, il manquait 3.7 millions, on équilibre parce que la ville de Muret va acheter un terrain dans la ZAC et un terrain à côté de la gare. Et c'est cette masse-là qui évite aux communes de contribuer, mais l'augmentation de la taxe foncière de l'Agglo ça vous a été dit en commission des finances à la Mairie de Eaunes Monsieur... »

Monsieur ENJALBERT : « Oui et c'est pour ça que... »

Monsieur le Maire : « La taxe foncière, elle existe depuis que la communauté d'Agglo a été créée, avant vous aviez de la taxe professionnelle, ça n'existe plus mais maintenant vous avez de la taxe foncière ; ça été évoqué en commission des finances. Peut-être que vous ne l'avez pas entendu. »

Monsieur ENJALBERT : « Si, Monsieur le Maire je l'avais très bien entendu, c'est pour ça que je faisais une contre-proposition... »

Monsieur le Maire : « Vous faisiez payer d'avantage la commune d'Eaunes. »

Monsieur ENJALBERT : « Comment ? »

Monsieur le Maire : « Vous nous aviez fait une contre-proposition où vous faisiez payer d'avantage la commune d'Eaunes »

Monsieur ENJALBERT : « Oui et je faisais payer moins les contribuables qui soient parents d'élèves ou contribuables tout seul. Est-ce que vous, je m'adresse aux trois délégués du conseil communautaire. Est-ce que vous allez voter l'augmentation de la taxe foncière du Muretain Agglo et toutes les augmentations... »

Monsieur le Maire : « Le vote du budget du Muretain Agglo n'a pas eu lieu Monsieur. »

Monsieur ENJALBERT : « Alors en bureau, vous avez proposé, et c'est vrai que ce n'est pas le bureau qui décide, c'est un organe exécutif, le délibérateur c'est ... »

Monsieur le Maire : « Il y avait les 26 maires hier. »

Monsieur ENJALBERT : « Alors ce que vous avez décidé hier ou avant-hier... »

Monsieur le Maire : « Ca va être proposé au budget de l'Agglo, qui sera voté fin mars. »

Monsieur ENJALBERT : « Il y aura une délibération ? Vous allez devoir voter ? »

Monsieur le Maire : « Je la voterai. »

Monsieur ENJALBERT : « Vous allez voter l'augmentation des impôts ? »

Monsieur le Maire : « Oui de l'Agglo. »

Monsieur ENJALBERT : « Du bloc communal, très bien. »

Monsieur le Maire : « Oui oui je voterai l'augmentation de l'Agglo, je voterai l'augmentation de tous les services parce que c'est une communauté de services... »

Monsieur ENJALBERT : « C'est facile de faire payer les autres et de dire qu'on augmente pas le budget »

Monsieur le Maire : « la commune d'Eaunes ce n'est pas une communauté de services... »

Monsieur ENJALBERT : « C'est facile de faire payer les impôts par les autres. »

Monsieur le Maire : « Mais écoutez, vous êtes capable d'écrire des tracts, vous mettez dans les boîtes aux ... »

Monsieur ENJALBERT : « Oui... »

Monsieur le Maire : « Le maire d'Eaunes va voter l'augmentation des taxes foncières à la communauté d'Agglo. Vous l'écrivez ... »

Inaudible tout le monde parle

Monsieur ENJALBERT : « Il est important Monsieur le Maire que vous assumiez l'augmentation des impôts des Eaunois. »

Monsieur GUILLERMIN : « Dire que c'est pour faire payer les pauvres : s'ils ont une maison et qu'ils payent la taxe foncière, ils ont un bien, ils ne sont pas pauvres. »

Monsieur ENJALBERT : « Comment ? »

Monsieur GUILLERMIN : « Si vous dites que c'est pour faire payer les pauvres, il y a une erreur dans le sens où quelqu'un qui a un appartement ou une maison, il a un bien et donc il n'est pas pauvre. »

Monsieur ENJALBERT : « Alors encore une fois peut-être que je m'exprime mal, je suis mal compris, je ne dis pas de faire payer les pauvres. Je dis de faire payer les communes à leur juste niveau de richesse par rapport à leur potentiel fiscal, leur potentiel financier. Alors on a du mal à se comprendre, c'est normal parce que l'on n'a pas le même logiciel, bon c'est comme ça. La solidarité n'existe pas, elle existe dans l'Etat tant mieux mais elle n'existe pas au niveau de l'interco, encore une fois l'interco ce n'est qu'une coquille vide si il n'y a pas les communes qui y sont, par définition. Quand on dit que l'Agglo c'est l'Agglo et que la commune de Eaunes c'est autre chose, non on a délégué des compétences sur l'enfance, les piscines et les ordures ménagères, mais c'est bien nous qui décidons de ce qui se passe à l'Agglo. Il y en a que trois qui y vont mais globalement les 29 on est concernés... »

Madame DIOGO : « Mais Monsieur ENJALBERT justement par rapport à ce que vous venez de dire, vous dites que l'on n'a pas le même logiciel, que l'on a du mal à se comprendre, sur certains points vous comprenez bien que l'on est trois conseillers au Muretain Agglo dont Thierry MESPLES qui est dans ton groupe, vous comprenez bien que vous nous demandez de porter votre voix pour dire voilà ce que nous on pense alors que l'on ne partage pas ce que vous dites. Ce que je veux dire c'est que Monsieur MESPLES vous représente, donc il faut qu'il puisse porter ce que vous, vous pensez à l'Agglo... »

Monsieur ENJALBERT : « Ca, ça été fait... »

Madame DIOGO : « Mais juste pour finir ça, quand on est justement à l'Agglo du Muretain, je veux te dire qu'il y a des élus majoritaires de certaines communes, mais il y a aussi des élus minoritaires qui sont représentés comme pour nous ; ils s'expriment et parfois ça donne lieu à certaines discussions au sein d'une même ville mais au sein de l'Agglo. Donc la discussion n'est pas fermée non plus, si on vous dit que le débat on ne l'a pas là parce que l'on a du mal à partager les points que vous nous exprimez, il faut que vous envoyez Monsieur MESPLES à ce moment-là et il l'exprime à l'Agglo. »

Monsieur ENJALBERT : « Non j'avais tenté de tendre la main pour avoir une discussion ensemble, apparemment votre fonctionnement ensemble c'est chacun dans ses cordes, ok je prends acte ; je suis désolé mais ... »

Madame DIOGO : « C'est pas chacun dans ses cordes, on en discute, on a l'organe ici pour en discuter, là sur les sujets de l'Agglo, ça se discute à l'Agglo. En ce moment-là on vous dit juste que si on ne partage pas tous les

points que vous pensez, on ne peut pas l'exprimer à l'Agglo ; donc il faut que vous envoyiez quelqu'un qui vous représente et qui va bien retranscrire tout ce que vous voulez exprimer. »

Monsieur PROUDHOM : « Donc au niveau des dotations et des participations :

Dotation globale de Fonctionnement :

Considérant que la volonté politique exprimé dans LFI 2021 est de favoriser la relance économique en stabilisant la DGF, la commune de Eaunes devrait bénéficier de son dynamisme démographique et urbanistique pour ne pas figurer dans la liste des communes touchées par les différents écrêtements et baisses de dotations.

Montants 2021 : identiques à ceux de 2020

Dotation forfaitaire : 540 758 €

Dotation solidarité Rurale Cible : 250 501€

Dotation nationale de Péréquation : 100 262€

Produits du domaine et des services : 150 100€

Mise à disposition du personnel Muretain Agglo, CCAS, produits de régie et différentes redevances (ENEDIS, GRDF GAZ) et les concessions dans les cimetières.

Dépenses de Fonctionnement 2021

Les charges à caractère général seront contenues pour rester dans des dépenses sensiblement identiques à 2020, voire en diminution.

Les charges de personnel seront maintenues au même niveau, pas de nouveau recrutement envisagé.

Les intérêts de la dette seront en diminution grâce à l'extinction de 2 emprunts sur 2020 et 1 sur 2021.

Recettes d'investissement 2021

Excédent de fonctionnement pour 783 633,39 € et excédent d'investissement de 547 378,93 €.

FCTVA : 2019 : 250 000 € + 2020 : 130 000 €

Subventions d'investissement :

Des subventions notifiées sont en attente de versement

Des dossiers sont en cours d'instruction sur les projets partis (ex jardins aquatique auprès du CD31)

Des dossiers seront à déposer pour les projets qui démarreront (ex : Salle de motricité)

Alors en ce titre, au niveau des recettes investissement, il y a une subvention du conseil régional qui était pour le groupe scolaire, qui date donc de 2018, 2019 même qui est bloqué, il y en a pour 256 000 € à peu près qui est bloqué et je vais vous en donner la raison, c'est parce qu'en fait il manque une photo qui n'a pas été donnée à temps, notamment au niveau du permis de construire où il est marqué la participation du conseil régional. Donc cette subvention pour le moment est bloquée. Donc on a 256 000 € à cause d'une photo.

Dépenses d'investissement 2021

Les enveloppes allouées à la section d'investissement pour 2021 restent conformes aux engagements pris par l'équipe municipale majoritaire. L'année 2020 a permis de lancer les phases d'études nécessaires à la réalisation de ces projets qui verront le jour sur cette année et ce, malgré le contexte en vigueur. Notre commune se doit d'aller de l'avant

Acquisition Terrain Rebellato (projets de parking jeux aquatique + jardins partagés) :

2500€ +10 000€ + frais acte

Acquisition Terrain Romiglio (projet de jardins partagés) : 2500€ (+frais acte)

Acquisition Terrain Soulisse (parking école André Audoin) : 205 000€ (+frais acte)

Acquisition Terrain boisé (proximité Ecole Jean Dargassies) : 67 700€

Projet de déplacement de la Poste :

- Acquisition local : 100 000€ (+ 1086€ de frais d'acte)
- Travaux : 17 500€

Projet de Local Police Municipale :

- Acquisition du local : 110 000€
- MOE et Travaux 175 000€

Projet d'aire de jeux d'eaux :

- Jeux : 320 000€
- Local Technique : 170 000€

Boulodrome couvert :

- Reste à réaliser : 53 000€
- Travaux supplémentaires : 17 000€

Investissement / Centre technique Municipal : 120 000€ Tous ces chiffres-là à partir de cet investissement, ils seront donc débattus lors du budget primitif. Dons notamment en commission ;

Marché Internet Téléphonie : 70 000€

Travaux Pool routier 2020 (impact financier 2021) : 502 157 €

Projet E-éducation : 75 000€ c'est l'équipement en matériel informatique au niveau des écoles.

Donc la 3^{ème} partie comporte le programme pluriannuel d'investissements.

Pour rendre plus lisibles la conduite des opérations pluriannuelles, des autorisations de programme seront proposées au vote du Conseil Municipal. En ce qui concerne le terrain synthétique 2021 il n'y a rien, il sera fait en 2022, pour 600 000 € ; la salle de motricité en 2021, on va démarrer la phase Etude pour 80 000 €, en 2022 pour 2 200 000 € et en 2023 pour 2 000 000 €. Le pôle culturel en 2022 60 000 €, en 2023 100 000€, en 2024 400 000€, 2025 970 000 € et en 2026 pour 970 000 €. Les jardins partagés donc pour 2022 50 000€ et 2023 pour 50 000 €. Donc le rapport annuel sur l'endettement :

En vertu de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est obligatoire d'évoquer lors du débat d'orientation budgétaire les évolutions et les caractéristiques de l'endettement de la commune

A l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2021, il est proposé de présenter le rapport annuel sur la dette communale au 1er janvier 2021

Deux sources de financement sont possibles pour les collectivités : l'autofinancement et /ou l'emprunt. Le choix entre l'autofinancement et l'emprunt doit donc être abordé en tenant compte des contraintes qui pèsent sur les collectivités. Il convient donc d'équilibrer le financement de l'investissement entre l'épargne brute et l'emprunt.

Il est donc primordial de maîtriser son endettement pour préparer l'avenir

Constat au 1^{er} Janvier 2021

La commune d'Eaunes dispose ce jour de 7 emprunts répartis sur 4 organismes prêteurs :

- Crédit local pour 3 emprunts
- Caisse des dépôts pour 1 emprunt
- Caisse d'épargne pour 2 emprunts

- Banque populaire pour 1 emprunt

Ces emprunts ont été contractés pour 2 d'entre eux à taux révisables et 5 autres à taux fixes. Les 7 emprunts de la commune sont classés en catégorie 1A (sans risques)

Sur ces 7 emprunts, 1 prendra fin en 2021 pour une annuité de 8384,35€

Pour info en 2020 deux emprunts ont pris fin pour une annuité de 32 953,84 €

Capacité d'autofinancement

L'épargne brute, appelée aussi capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, elle est en augmentation de 41,94 % entre 2019 et 2020.

L'encours de la dette

L'encours de la dette est le montant total du capital d'emprunt restant à rembourser au 31 décembre.

Il est au 31 décembre 2020 de : 2 835 285€

Capacité de désendettement : Confrontation de la dette et de l'épargne

L'absence de nouvel emprunt en 2019, 2020, et 2021 permettra d'améliorer ce ratio. Le niveau d'endettement de Eaunes est légèrement inférieur à la moyenne des communes de même strate du département et permet d'envisager la mise en œuvre de nos projets.

Le budget 2021 s'inscrit dans un contexte particulier qui nécessitera, plus que jamais, une gestion rigoureuse pour mener à bien nos engagements.

Nos objectifs et nos efforts porteront sur l'amélioration du service à la population, le soutien du monde associatif, l'entretien et le développement de notre patrimoine communal.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permettra de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour poursuivre les actions entreprises aux services des Eaunois.

Nos projets pour 2021 sont conformes à nos engagements de campagne et pour lesquels nous avons été élus, nous vous apportons avec ce budget 2021 la preuve de notre sérieux.

Ce second budget de la mandature annonce la mise en œuvre de nouvelles ambitions pour notre commune. Est-ce que vous avez des questions ?»

Monsieur ENJALBERT : « Vous nous tendez une perche, je suis obligé de la prendre... »

Monsieur MARCELLIN hors micro

Monsieur ENJALBERT : « Monsieur PROUDHOM demande si on a des questions, donc je peux poser la question ? »

Monsieur PROUDHOM : « Allez-y »

Monsieur ENJALBERT : « Monsieur le Maire je peux ? Je pensais que c'était vous qui étiez maître du débat. Si on s'exprime uniquement pour critiquer ceux qui s'expriment... »

Monsieur le Maire : « vous avez une question, allez droit au but c'est mieux. »

Monsieur ENJALBERT : « Voilà, donc dans votre plan d'investissement, il y en a pour 7 million et quelque, qu'on était en phase sur une capacité de la commune. donc vous avez décrit les projets, quid de la rénovation énergétique des bâtiments, éventuellement l'adaptation du groupe scolaire... »

Monsieur le Maire : « C'est compris dedans. »

Monsieur ENJALBERT : « Je ne les ai pas vu. »

Monsieur le Maire : « Non mais c'est dans le même ordre, c'est compris dedans. Le groupe scolaire n'est pas dedans pour la simple et bonne raison qu'au stade où en est aujourd'hui, on n'est pas en mesure de... »

Monsieur ENJALBERT : « J’entends bien, même en étant Superman, on ne peut pas tout faire... »

Monsieur le Maire : « En huit mois on a fait beaucoup de choses Monsieur... »

Monsieur ENJALBERT : « Là vous nous présentez un programme pluriannuel, c’est très bien, pour le coup c’est un progrès... »

Monsieur le Maire : « C’est pas un progrès, c’est normal de le faire, c’est tout. »

Monsieur ENJALBERT : « Est-ce-que je peux exprimer ce que je pense ? »

Monsieur le Maire : « Allez-y »

Monsieur ENJALBERT : « Je pense que c’est un progrès par rapport à l’ancienne mandature. On a une visibilité sur la programmation de 6 ans, laissez-moi apprécier ce que vous avez fait. C’est un progrès, donc on a une visibilité sur votre programme d’investissement. C’est une très bonne chose, ça nous vous très très bien. Donc il y a 7 millions et quelques qui sont investis... »

Monsieur le Maire : « On espère faire plus. »

Monsieur ENJALBERT : « On l’espère tous, donc il y a une ligne de conduite qui se traduit, vous dites que vous respectez votre programme effectivement, il y a plusieurs investissements qui sont prévus, mais quid de l’école aussi bien une à rénover que l’autre à adapter, quid de l’aménagement routier, parce qu’on prévoit entre 400 à 500K euros par an de pool routier, donc ça fait 6 fois 500 on va dire ; avec ces 500 qu’est-ce que l’on va faire, on n’a pas la visibilité, vous ne pouvez effectivement pas tout faire en huit mois mais ça va venir. Donc la question c’est ça : qui de la rénovation des bâtiments dont l’école et éventuellement son adaptation au vu de l’évolution de la population qui galope encore, et puis tout ce qui tourne autour de la production énergétique, sur la production ENR mais ça Monsieur GUILLERMIN va peut-être pouvoir compléter, mais qu’est-ce qui est prévu à ce niveau-là ? »

« Ca vous va comme question ? »

Réponse Hors micro

Monsieur PROUDHOM : « Juste une précision, sur le plan pluriannuel, ça c’est un document qu’on vous présente, qui concerne la budget 2021, mais l’année prochaine sur le plan pluriannuel, on peut modifier les sommes, modifier les attributions, mettre des projets supplémentaires. »

Monsieur ENJALBERT : « On peut les modifier, ok ça marche on est preneur, on en discutera... »

Monsieur PROUDHOM : « Si vous avez des projets à nous présenter... »

Monsieur ENJALBERT : « J’en ai évoqué quelques un, merci encore une fois... »

Monsieur PROUDHOM : « Des projets, la rénovation énergétique, il ne faut pas que vous me parliez comme ça aucun chiffre et aucun bâtiment, il faut quelque chose de concret, une phrase ce n’est pas du concret... »

Monsieur ENJALBERT : « Encore une fois merci, vous allez revenir vers nous pour être constructifs, merci. »

Monsieur GUILLERMIN : « Pour parler des ENR, il y a des études qui vont être lancées, pour faire notamment des ombrières de parking par exemple, ça permet deux choses : ça permet d’éviter que les voitures qui restent garées toute la journée à 40 °, par exemple dans un groupe scolaire pour le personnel quand il rentre le soir en plein mois de juin, et puis ça permet de faire de l’énergie verte. Voilà par exemple. »

Monsieur ENJALBERT : « Parfait »

Monsieur GUILLERMIN : « Et concernant la voirie, il y a comme je l’ai déjà dit, des études qui sont lancées pour l’urbanisation du chemin de Tucaut, jusqu’à la fin de la zone 30, ça c’est en cours, ça se fera en trois tranches parce qu’il y a un effacement de réseau ; et que le SDEHG limite à 200 000 € par an par commune, donc on est obligé de suivre ce que fait le SDEHG donc ça se fera sur trois exercices, Chemin de Beaumont on a rendez-vous la semaine prochaine avec la personne au SAGE qui s’occupe des eaux pluviales, ça va générer des études et vraisemblablement des travaux, quand ? je n’en sais rien. Parce qu’il va falloir aussi effacer les réseaux, y faire

des trottoirs, pour faire la piste cyclable qui sera en liaison avec celle de l'Agglo. Tout ça, ça va venir il faut un peu de temps, il faut nous laisser un peu de temps mais on en parlera en commission. »

Monsieur ENJALBERT : « C'est bien on finit sur une note positive, merci de m'avoir laissé poser la question. »

Monsieur GUILLERMIN : « On l'a déjà dit en commission mais si vous voulez qu'on le redise pour que tout le monde l'entende, ça ne me pose pas de problème. »

Monsieur ENJALBERT : « Non mais là on est en débat, alors au moins que l'on puisse échanger c'est sympa. »

Monsieur PROUDHOM : « Il y aura donc une réunion de la commission finances le vendredi 26 mars à 18h00, à la mairie où on parlera du budget primitif. Donc vous recevrez tous les documents concernant le budget primitif, bien à l'avance pour que vous puissiez les regarder, et ensuite suivant cette commission, on apportera les arbitrages au niveau du budget. »

Monsieur ROUHAUD : « Juste une question peut-être que ça été dit en commission travaux, l'écart pour le jeux aquatique à 320, on a voté à 265, les 54 000 c'est ? »

Monsieur le Maire : « La T.V.A. »

Monsieur ROUHAUD : « Donc les montants qui sont annoncés ici, c'est les montants TTC ? »

Monsieur le Maire : « Sur le DOB c'est TTC, sur la décision c'est HT. »

Monsieur ROUHAUD : « D'accord parce que lorsque l'on a introduit la TVA, on est à 318, on l'avait vu mais je n'étais pas convaincu. »

Monsieur le Maire : « On était sur le HT. »

Monsieur ROUHAUD : « Oui le TTC de 265, c'est 318 et vous mettez 320, je me suis que ce n'était peut-être pas ça vu que l'on était très précis dans les chiffres, et donc si c'est ça, c'est la TVA. »

Monsieur le Maire : « Et dans le montant du local technique, vous avez le local technique + certains aménagements extérieurs qui sont considérés dans le local technique mais qui sont tout le cheminement piétonnier, qui va relier tous les jeux entre eux. Donc ça rentre dans les objectifs qui sont les notre d'aménager une coulée verte qui se rejoindra avec l'aire de jeux... »

Monsieur ROUHAUD : « Ca été discuté en commission ? »

Monsieur le Maire : « Oui ça été discuté en commission. »

Monsieur ROUHAUD : « Donc on devrait avoir un compte-rendu de cette commission ? »

Monsieur le Maire : « Je ne sais pas, on ne l'a peut-être pas fait mais ça fait partie de ... »

Monsieur ROUHAUD : « Non mais j'aurai au moins les réponses avant de poser des questions qui ont déjà été établies. C'est pour éviter la redondance des commissions, donc une fois que le compte-rendu sera fait, il semblerait que l'on ait un problème de boîte de réception mail pour les invitations ; c'est pour ça que des fois on est absent. Mais ça on contrôlera aussi, c'est juste pour éviter de la redondance sur ce qui a été fait, je constate des choses, on n'avait pas la réponse, on la pose mais si c'était en commission, on regardera ce qui a été dit en commission et on vous posera une question s'il y a quelque chose qui ne convient pas. »

Monsieur le Maire : « D'accord. »

Monsieur ROUHAUD : « Juste une dernière, pour vous, le taux d'endettement de la commune en %, à aujourd'hui on doit tourner autour des 10 % par rapport aux capacités du moins financières de la commune, quel est pour vous le taux acceptable d'endettement ? »

Monsieur le Maire : « A aujourd'hui je ne peux pas vous le dire. Je n'en sais rien. »

Monsieur ROUHAUD : « Quand vous êtes parti, il était à 24%, on remonte à 24 % ou bien est-ce que l'on reste en dessous de la moyenne... »

Monsieur le Maire : « En 2014 il était à 24 %, vous voyez que le montant total de la dette communale aujourd'hui il est 2.8 millions, si il n'y avait pas eu 2.5 millions d'emprunt qui était peut-être nécessaire, on aurait plus qu'une dette de 300 000 €. Voyez comme quoi l'histoire... »

Monsieur ROUHAUD : « C'est juste savoir vers où on se reprofile vu les projets... »

Monsieur le Maire : « Je pense qu'il ne faut pas résonner en termes de pourcentage, pour les emprunts, il faut surtout résonner en capacité de remboursement et est-ce que l'on est en capacité de charges de fonctionnement pour payer les emprunts. »

Monsieur ROUHAUD : « Si on fait du 10 % ou 30 % pendant un an, ok on a l'an prochain, mais si on a du 25 % pendant 10 ans, pendant 10 ans on ne peut plus rien faire. »

Monsieur le Maire : « Non mais l'objectif ce n'est pas forcément d'empiler des emprunts mais de faire en sorte que lorsque la commune a la capacité de le faire, de substituer un nouvel emprunt à un emprunt qui s'arrête de façon à avoir une dette linéaire.

Monsieur ROUHAUD : « C'est pour ça que je vous pose la question, à quel pourcentage, à flot constant parce qu'une fois qu'on remplace c'est que l'on reste à flot constant, vous pensez que la commune peut être acceptable ?

Vu qu'à aujourd'hui, on est juste en dessous de la moyenne, est-ce qu'on va passer largement au-dessus ou est-ce que l'on va rester... »

Monsieur le Maire : « Non on va rester dans ... »

Monsieur GUILLERMIN : « Ca ne se calcule pas comme ça, ça se calcule en année de désendettement. »

Monsieur le Maire : « Voilà »

Monsieur ROUHAUD : « Ca se calcule comme vous voulez,... »

Tout le monde parle en même temps.

Monsieur GUILLERMIN : « La règle c'est : quand on a sept ans de désendettement, avec l'épargne qu'on fabrique nous-même, on est très bien ; quand on arrive à douze comme certaines communes, on est très mal. »

Monsieur ROUHAUD : « C'est bien ce que je dis, c'est savoir quel taux et sur quelle durée. »

Monsieur GUILLERMIN : « Toute la durée, parce que si on ne fait pas des emprunts de façon régulière, avec une annuité quasiment constante, on ne fait pas de projet ou on augmente les impôts. »

Monsieur ROUHAUD : « Je repose la question simplement : quel est le taux aujourd'hui en indice sur un flot constant et pendant la dernière mandature c'était 10 ou 12 à flot constant, est-ce que cela sera ça ou plus ? »

Monsieur PROUDHOM : « Sur la dernière mandature en fait ce qu'il y avait sur les marges d'autofinancement, était beaucoup plus faible, donc on dégageait beaucoup moins d'autofinancement, on avait donc recours à l'emprunt. Donc pour vous donner un ordre d'idée, si on fait un emprunt là de 2.5 millions, l'annuité elle est de 145 000 €. Donc là vous plombez bien la commune. »

Monsieur ENJALBERT : « Excusez-moi sur combien d'années vous prenez l'emprunt ? »

Monsieur PROUDHOM : « Là l'annuité, elle est de 145 000 € donc 0.5760 donc c'est l'emprunt qui a été fait pour le groupe scolaire. Ca représente en fait les annuités qui vont s'arrêter sur 4 ans à venir ; ça couvre pas le montant de cet emprunt-là. Parce que l'année dernière on a eu 32 000, en 2020 il y a eu 24 799, en 2021 il y a donc 6 000 € je vous parle sans les intérêts, 2022 il y a 38 000 € et 2023 28 000 € donc si vous faites le cumul en sachant qu'une annuité de 36 000 € à 1%, vous empruntez 500 000 €. »

Monsieur ENJALBERT : « Sur combien d'années vous prenez la durée ? »

Monsieur PROUDHOM : « Sur 10 ans 15 ans si vous empruntez à 0.75, ça fait une annuité à 35 368€. »

Monsieur ENJALBERT : « Enfin on en discutera en commission des finances, mais 10 ans c'est court. Au taux actuel, on a intérêt à faire de la dette. »

Monsieur PROUDHOM : « Si vous mettez un emprunt de 2.5 millions, même à 0.75 vous allez prendre 140 000 €... »

Monsieur ENJALBERT : « Ce que disait Monsieur GUILLERMIN, ce qui est important c'est de ne pas dépasser les 10-12 d'années de remboursement... »

Monsieur PROUDHOM : « C'est surtout ce qui faut attendre, c'est essayer quand même au moins 60 000 € d'emprunt qui se terminent, avant d'en refaire... »

En même temps

Monsieur ENJALBERT : « On en reparlera en commission des finances très bien. »

Monsieur PROUDHOM : « Je pense que c'est la bonne solution. »

Monsieur ENJALBERT : « Sur les finances on peut se comprendre, après les choix chacun les fera ? »

2021-05-15

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 SUR 2021

Après examen du Compte Administratif par le Conseil Municipal, et du constat que le celui-ci fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 783 633,39 €
- un excédent d'investissement de : 547 378,93 €

Le Conseil Municipal :

- **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice comme suit :

31165 Code INSEE	EAUNES BUDGET COMMUNAL M14	2020
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020		
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS , délibération adoptée le :		
Résultat estimé de fonctionnement		
A. Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		783 633,39
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		326 435,48
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		1 110 068,87
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)		69 941,79
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)		396 501,78
Besoin de financement F. = D. + E.		0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.		1 110 068,87
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F		0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)		1 110 068,87
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou subfinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

- Report en fonctionnement recette au compte 002 d'un montant de 1 110 068,87 €,
- Report en investissement dépense au compte 001 d'un montant de 69 941,79 €,

Décision adoptée à la majorité par 23 voix pour – M. MESPLES, M. CLÉVENOT, Mme DELQUÉ, M. ENJALBERT, M. THIEBAUT n'ont pas participé au vote.

2021-06-16

CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE DE LA PASSATION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MOTRICITÉ – DESIGNATION DE MONSIEUR LE MAIRE COMME PRÉSIDENT DU JURY – HABILITATION DU PRÉSIDENT DU JURY A NOMMER LES MAÎTRES D'ŒUVRE MEMBRES DU JURY.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le choix du maître d'œuvre qui sera chargé de la conception et du suivi des travaux de construction de la salle de motricité nécessite l'organisation d'un concours.

Il indique qu'il y a lieu pour cette procédure de constituer un jury, qui sera chargé d'examiner les candidatures et les projets remis par les candidats admis à concourir, ainsi que de formuler une proposition d'allocation des primes à ces derniers.

Le jury est composé des membres élus de commission d'appel d'offres (CAO) et de maîtres d'œuvre, lesquels doivent représenter au moins un tiers de ses membres.

Contrairement à ce qui prévalait lorsque le code des marchés publics était en vigueur (jusqu'au 31 mars 2016, le code de la commande publique ne prévoit plus expressément que l'exécutif de la collectivité ou du groupement fait partie du jury.

Cependant, la doctrine ministérielle estime que : « *Il est (...) possible de décider que le président de la CAO, qui n'en est pas un membre élu, fera partie du jury, qu'il le présidera, voire qu'il sera chargé de nommer les membres du jury autres que ceux qui sont des membres élus de la CAO* » (§2.3 de la fiche de la Direction des affaires juridiques du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance intitulée « *L'intervention de la CAO* », à jour au 25 août 2020).

Dès lors qu'il n'est pas envisageable que Monsieur le Maire ne participe pas au jury du concours organisé en vue de la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle de motricité, il propose au conseil municipal de décider qu'il fera partie du jury du concours, qu'il le présidera et qu'il lui reviendra de nommer les maîtres d'œuvre appelés à siéger au sein du jury.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- Que Monsieur le Maire fera partie du jury du concours organisé en vue de la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de motricité ;
- Qu'il présidera ce jury ;
- Qu'il nommera les maîtres d'œuvre appelés à siéger au sein du jury.

Monsieur ROUHAUD : « Qui présidera et qui nommera la maîtrise d'œuvre, qu'est-ce qui vous motive de prendre cette décision de... qu'est-ce qui vous a gêné ou dérangé de ne pas être président de ce jury ?

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas que ça me gêne ou que ça me dérange, mais il est de nature que le Maire de la commune préside à la commission qui va présider le jury du concours, où on va avoir 25 architectes qui vont répondre, ce n'est pas nous qui allons analyser puisque nous avons un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui va faire l'analyse des offres. Mais il paraît tout à fait légitime que le Maire soit Président de ce jury. Ça avait été le cas lorsque nous avons fait le jury d'attribution, on avait fait la même démarche quand on a choisi l'architecte qui travaille sur le pôle culturel. C'est juste un formalisme. J'ai répondu à votre question ?

Il y a une commission d'appel d'offres, il va y avoir des architectes qui vont participer à... »

Hors micro

Monsieur ROUHAUD : « Je connais la procédure de concours et tout ça mais de l'autre côté de la barrière, du côté entreprise, c'est juste... »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas toujours la même chose. Côté entreprise et public ce n'est pas pareil. »

Monsieur ROUHAUD : « Quand on est promoteur on a aussi un certain nombre d'architecte qui propose leur concours avec les entreprises qui proposent aussi leur choix. On est quand même relativement très proche. C'est juste que je trouve présent, présider, de nommer ça fait tout qui est décidé par vous. On aurait pu entendre que ce soit un membre du jury, et le jury qui décide et n on pas nommer strictement le Maire décide. »

Monsieur le Maire : « Ecoutez justement vous vous trompez ce n'est pas le Maire qui va décider quel architecte va être retenu, ce n'est pas ça. Mais on s'est entouré de tous les services et notamment de Haute Garonne Ingénierie qui est l'agence technique départementale. Et si je vous propose cette délibération, c'est à la demande de l'agence technique départementale. Voilà ce n'est pas une demande personnelle. »

Monsieur GUILLERMIN : « Je vais juste préciser quelque chose parce que dans l'affirmation de Monsieur ROUHAUD il y a une erreur d'appréciation, ce n'est pas parce que le Maire nomme les maîtres d'œuvre du jury, que c'est lui qui les a choisis. Il y a des maîtres d'œuvre qui sont envoyés par la CAUE, par l'ordre des architectes. Voilà ce n'est pas le Maire qui choisit les maîtres d'œuvre, il les nomme en tant que président du Jury. Mais ce n'est pas lui qui les a choisis. »

Décision adoptée à la majorité par 23 voix pour – M. MESPLES, M. CLÉVENOT, Mme DELQUÉ, M. ENJALBERT, M. THIEBAUT n'ont pas participé au vote.

2021-07-17

CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE DE LA PASSATION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MOTRICITE – FIXATION DU MONTANT DE LA PRIME VERSEE AUX CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le choix du maître d'œuvre qui sera chargé de la conception et du suivi des travaux de construction de la salle de motricité nécessite l'organisation d'un concours.

Il indique que chacun des 3 candidats admis à concourir qui aura remis des prestations conformes au règlement du concours recevra une prime.

Il rappelle que le montant de cette prime est égal au prix estimé des études à effectuer par les candidats, affecté d'un abattement au plus égal à 20 %.

A ce titre, Monsieur le Maire indique que le niveau des prestations qui sera demandé dans le cadre du concours correspond à une esquisse.

Il précise enfin que, pour ce qui concerne le lauréat du concours, le montant de la prime qu'il aura reçue lors de la consultation sera déduit de sa rémunération dans le cadre de l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la prime qui sera versée à chacun des candidats qui aura remis des prestations conformes dans le cadre du concours organisé en vue de la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle de motricité à la somme de 12 240 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

D'arrêter le montant de la prime qui sera versée à chacun des candidats qui aura remis des prestations conformes dans le cadre du concours organisé en vue de la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle de motricité à la somme de 12 240 € HT.

Décision adoptée à la majorité par 23 voix pour – M. MESPLES, M. CLÉVENOT, Mme DELQUÉ, M. ENJALBERT, M. THIEBAUT n'ont pas participé au vote.

VI- Questions diverses :

Questions de Eaunes Autrement :

- 1- *La commune de Eaunes est une des communes qui a perdu en 20 ans le plus de terres agricoles du département. Quelles conséquences pour l'avenir de l'agriculture de la commune, quelle sont les visions à plus ou moins long terme ? La Safer a-t-elle émis des inquiétudes quant à la disparition des terres agricoles sur la commune ?*

Monsieur le Maire : « Est-ce que vous pouvez me dire d'où proviennent les chiffres que vous m'avez donné ? »

Monsieur MESPLES : « Déjà il n'y a pas de chiffre, c'est à peu près 80 hectares qui ont été calculés... »

Monsieur le Maire : « Non mais attendez, on n'est pas dans l'approximation, dites-moi d'où viennent les chiffres et le pourcentage que vous évoquez ? »

Monsieur MESPLES : « On en a parlé avec les agriculteurs de la commune, il y a depuis 20 ans à peu près 80, alors c'est difficile, ça s'arrête à... on peut calculer à partir de 2018, mais il y a peu près 80 hectares qui ont disparu, qui n'ont pas disparus sur les 1495 hectares que représentent la commune, on est d'accord ? Il y a à peu près... »

Monsieur le Maire : « 1497. »

Monsieur MESPLES : « Il y a à peu près 80 hectares qui ont été bétonné, construit avec des choix qui ont été fait donc le parc floral et d'autres choix... »

Monsieur le Maire : « Là où vous habitez aussi. »

Monsieur MESPLES : « Tout à fait non mais Monsieur SOTTIL ce que l'on demande c'est... »

Monsieur le Maire : « Quand vous me dites qu'il y a 80 ha qu'il y a 20 %, moi j'aimerais que vous veniez avec un document qui le stipule... »

Monsieur MESPLES : « Il n'y a pas 20 %, je vous dis on fait partie des communes qui ont perdu le plus d'hectares sur la Haute-Garonne en terres agricoles. Ca c'est ma question. »

Monsieur le Maire : « Mais moi je vais vous répondre que non parce que moi vous me dites quelque chose qui repose sur rien en fait votre argument parce que vous me dites qu'il y a 80 ha. La commune a perdu 20 % de son territoire. »

Monsieur MESPLES : « Monsieur SOTTIL, il y a des agriculteurs qui ont disparu malheureusement sur la commune il y a des hectares donc des hectares qui ont été construits sur la commune. »

Monsieur le Maire : « C'est pour ça qu'ils ont disparu. »

Monsieur MESPLES : « Elles n'ont pas disparu de la commune elles ont disparu en terres agricoles. Donc aujourd'hui, il y a des agriculteurs sur la commune qui s'inquiètent pour leur avenir, qui cherchent des terres agricoles sur la commune, pour prospérer et donc ils me posent une question de savoir quel est l'avenir de la commune ? Qu'est-ce que vous pensez sur la commune pour les années à venir et sur les terres agricoles qui restent ? Qu'est-ce que vous pensez en faire ? C'est une question toute simple c'est juste de renseigner les producteurs les éleveurs et les agriculteurs de la commune pour voir ce qu'on va faire dans les années à venir de nos terres. On a la chance encore d'avoir de jeunes agriculteurs, alors qu'il y a des communes vous le savez très bien qui ont des agriculteurs qui partent à la retraite et qui ne seront pas repris. Ca va poser des problèmes sur la Haute-Garonne et au-delà sur la région ; donc on pose la question si vous avez une idée sur l'avenir de la commune des terres agricoles qui restent qu'est-ce que vous pensez que ça va devenir dans l'avenir ? Voilà. »

Monsieur le Maire : « Je vais vous répondre précisément Monsieur MESPLES vous m'écrivez une phrase dans laquelle vous dites que 20 % du territoire de la commune a disparu. Une commune qui a perdu en 20 ans le plus de terres agricoles... »

Monsieur MESPLES : « en 20 ans ce n'est pas 20 %... »

Monsieur le Maire : « 80 ha sur 1500 ... »

Monsieur Mesples : « Attention 1500 c'est depuis que la commune existe là on a pris les 20 dernières années sur 40 ans il y en a au plus, je n'ai pas les chiffres d'avant... »

Monsieur le Maire : « Je vais vous les donner ça vous permettra d'apprendre les choses parce que l'agriculteur dont vous faites référence, il cherche des terres mais il est déjà exploitant de 110 hectares de terre. »

Monsieur MESPLES : « Oui tout à fait. »

Monsieur le Maire : « Des agriculteurs vous avez vite fait le tour vous savez alors je vais vous donner un élément qui vous servira. Ca vous évitera d'écrire des choses que vous ne connaissez

pas. La commune de Eaunes, en terre arable, elle en a 53 %, en zone agricole elle en a 17 %. Donc déjà vous avez 70 % de son territoire qui est cultivable Monsieur MESPLES. Et en plus vous rajoutez 9 % d'espaces boisés. Donc la zone urbanisée par la commune d'Eaunes ça représente 21 % de son territoire ; alors quand vous dites des choses soyez plus précis moi j'aimerais que quand vous me posez une question, que vous me donniez des chiffres et non pas : oui j'ai rencontré un type qui m'a parlé de ça. Celui dont vous me parlez je l'ai rencontré. Je l'ai rencontré longuement, parce qu'il veut monter une stabulation pour y mettre des brebis dedans. Alors voilà quand vous me dites qu'il y a 80 ha, soyez beaucoup plus précis, posez-moi des questions mais allez droit au but parce qu'à un moment donné, vous ne pouvez pas dire la vérité. Moi j'ai un document là, alors dans le même ordre d'esprit... Parce que j'ai pris les renseignements vous avez la commune de Eaunes en zone urbanisée, elle a 21 %. Maintenant je vais vous donner Roquettes c'est 54 %, Pins justaret 44, Frouzins 41, Fonsorbes 34, Roques 30, Labarthe 28, Portet 25 etc... Alors quand vous dites des choses, soyez plus précis Monsieur. Ne posez pas de questions comme ça sous prétexte que vous avez eu la discussion avec quelqu'un qui est venu me voir... »

Monsieur MESPLES : « Vous êtes en train de me dire que la commune de Eaunes n'a pas perdu de terrain agricole pendant ces dernières années... »

Monsieur le Maire : « Mais bien sûr qu'elle a perdu des terrains agricoles... Vous dites que c'est la commune qui a perdu le plus de terre... »

Monsieur MESPLES : « Oui une des communes rurales qui a perdu le plus depuis 20 ans mais sur l'ensemble des communes de la Haute-Garonne, c'est sûr que si vous prenez Toulouse, oui elle a plus de terre agricole mais si vous prenez Marquefave, c'est sûr qu'ils ont plus de terres agricoles que nous. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas pour autant qu'ils ont plus d'agriculteurs. »

Monsieur MESPLES : « C'est ce que je suis en train de vous dire, on perd des agriculteurs tous les ans. On a la chance d'avoir un jeune agriculteur sur la commune. On pose des questions pour savoir quelle est votre vision sur la commune et sur les terres agricoles pour l'avenir ? La question n'est pas compliquée. »

Monsieur le Maire : « Non mais la question n'est pas compliquée mais vous constaterez quand même que dans l'urbanisation qui se passe actuellement sur la commune, ce n'est pas de l'étalement urbain qui se passe, c'est de la restructuration urbaine. Donc on ne mange pas d'hectare de terre Monsieur puisque de toute façon, c'est la loi. Quand vous allez défendre les intérêts, l'urbanisation de votre commune, vous êtes dans un schéma de cohérence territoriale.

«

Monsieur MESPLES : « Je n'ai pas dit le contraire, encore une fois je vous pose une question simple c'est : quelle est votre vision d'avenir pour les terres agricoles sur Eaunes et les besoins que l'on va avoir à venir sur l'agriculture ? C'est tout, la question elle n'est pas compliquée... »

Monsieur le Maire : « Là je réponds à votre question. »

Monsieur GUILLERMIN : « Il y a une partie de la réponse qui est dans le PLU, et que l'on doit modifier, voilà. Donc si demain on n'a pas envie d'ouvrir les zones à UC0, il n'y en aura pas et cela ne mangera pas de terrains agricoles. »

Monsieur le Maire : « Mais il y a quand même quelque chose dont il faut être un petit peu conscient, parce que les agriculteurs, je suis du monde rural, je suis un fils de paysan. Dans ma famille on est des agriculteurs, mais l'agriculteur il est comme tous les citoyens. Parce qu'il veut défendre son patrimoine, il défend son foncier, il veut travailler les terres mais quand il vient vous voir en même temps en vous disant je ne pourrais pas avoir ce terrain constructible parce que je voudrais le vendre, ça quand même il a un peu oublié. Parce que la plupart qui vous disent oui mais vous comprenez il faut qu'on travaille les terres etc... ce sont les mêmes qui vous disent : ah mais moi je ne pourrais pas avoir un petit morceau de terrain ? Parce que je voudrais faire 2 ou 3 lots parce que j'ai besoin d'investir par-là, donc les agriculteurs ils ont aussi été des acteurs de l'urbanisation des communes qui sont autour et pas que la commune d'Eaunes. »

Monsieur MESPLES : « J'en suis conscient Monsieur SOTTIL, il n'y a pas de soucis avec ça... »

Monsieur le Maire : « Bien si vous en êtes conscient, c'est ma réponse. »

Monsieur MESPLES : « Et pour savoir qu'il y a aussi des demandes de maraicher pour venir, essayer de trouver des terres sur Eaunes et Lagardelle. Voilà et c'est une vision. Est-ce que l'on a la vision de laisser des terres agricoles pour faire de l'agriculture, du maraichage et de l'élevage pour la continuité ? »

Monsieur le Maire : « C'est le choix de l'agriculteur, vous savez ici il y a des personnes qui ont acheté 2 ha de terre en disant voilà on veut être des maraichers. Dans un premier temps, ils ont obtenu un permis de construire pour un hangar, il y a 15 ans. Ils n'ont toujours pas planté un légume sur le terrain ; par contre pour aménager l'intérieur d'un hangar et en faire une maison d'habitation, ça ils ont en été capables. Des maraichers, il n'y en a pas, le seul maraicher que

vous avez sur la commune, il est chemin du Fourguet. Et s'ils ont envie d'étendre l'exploitation, ce n'est le terrain et les hectares qui leur manquent. Voilà. »

2- *Suite à la pandémie, certains quartiers de Eaunes voient de plus en plus de logements vides, pourriez-vous nous remonter le nombre de logements vacants (PROMOLOGIS et autres bailleurs sociaux).*

Monsieur le Maire : « Est-ce que pouvez me dire où ils sont les logements vides Monsieur MESPLES ? »

Monsieur MESPLES : « Il y a 27 logements vides rien que derrière la mairie entre le Par Floral et juste tous les bâtiments qui sont derrière la marie. »

Monsieur le Maire : « 27 logements ? »

Monsieur MESPLES : « Oui. »

Monsieur le Maire : « Ben écoutez je suis très heureux de l'apprendre parce que... »

Monsieur MESPLES : « Monsieur SOTTIL, alors attention je vous pose la question, parce que les 27 logements, il y a peut-être des propriétaires privés, je ne connais pas les propriétaires PROMOLOGIS, je vous demande juste, encore la question elle est simple, je vous demande juste : est-ce que l'on peut avoir un état des lieux des logements vides des bailleurs sociaux sur la commune ? »

Monsieur le Maire : « Il n'y en a aucun, il n'y a pas un bailleur social qui a un logement vide. »

Monsieur MESPLES : « Très bien. Et je vous dis les 27, parce que j'ai distribué des papiers de la mairie... »

Monsieur le Maire : « Et les boîtes aux lettres sont pleines... »

Monsieur MESPLES : « Non mais en plus des boîtes aux lettres qui sont pleines, il y a des appartements qui sont fermés. Après moi je ne suis pas capable de vous dire aujourd'hui, si PROMOLOGIS a le 18 ou le 6 ou le 14 sur certains quartiers ; il y en a qui ont été vendus à des propriétaires privés, il y a des personnes qui sont peut-être en EHPAD et qui ont toujours l'appartement, ça je n'en sais rien. C'est une question, juste de savoir : est-ce qu'il y a des logements vides sur Eaunes, des bailleurs sociaux comme PROMOLOGIS et autres pour justement... »

Monsieur le Maire : « PROMOLOGIS ils ont 375 logements à Eaunes, ils n'en ont pas un de vide, d'ailleurs je pourrais vous en apporter la preuve si vous voulez et ma secrétaire qui est derrière pourrait vous en témoigner ; tous les lundis je reçois des gens qui veulent des logements sociaux sur la commune.

Monsieur MESPLES : « Mais je sais... »

Monsieur le Maire : « Comme disent certains, on les qualifie dans les réseaux sociaux des gens qui occupent des logements sociaux : « de cassos » et franchement je trouve que c'est scandaleux et heureusement que les gens n'aient pas un jour à avoir un logement social. »

Monsieur MESPLES : « Je suis d'accord avec vous... »

Monsieur le Maire : « Parce que j'ai eu des noms de personnes, j'ai voulu me rendre compte moi-même quand je pense que certaines personnes qui se permettent d'écrire, et que dans un même temps ce sont des gens qui viennent me trouver pour me demander un logement social, c'est quand même terrible. A ma connaissance, il n'y a aucun logement social, et on est à peut près sur une centaine de demandes en attente qui ne sont pas satisfaites. »

Monsieur MESPLES : « D'accord. Très bien merci... »

Monsieur le Maire : « Et à PROMOLOGIS ils n'ont pas un seul logement de vide. C'est d'ailleurs très problématique le logement. La situation est très problématique, nous n'avons pas assez de logements, on ne peut loger nos enfants, on ne peut pas loger nos familles qui se séparent, on ne peut pas loger les familles qui évoluent. C'est-à-dire ils ont des enfants qui ont grandi, ils ont un logement trop petit, ils veulent un T3 ou un T5, la famille s'agrandit, et si vous n'avez pas la connaissance de tout ça, je comprends que les gens disent il ne fait pas de logements sociaux sur la commune. Voilà. On a besoin de logement, on a plus demandes. Et la précarité fait que 70 % de la population de Eaunes est éligible au logement social. Quand on n'a pas compris ça, on n'a rien compris à l'urbanisme de la commune. »

Monsieur MESPLES : « Mais Monsieur SOTTIL je vous posais juste une question... »

Monsieur le Maire : « Je vous amène la réponse. »

Monsieur MESPLES : « La réponse c'est que PROMOLOGIS n'a aucun... »

Monsieur le Maire : « Aucun logement de libre. »

Monsieur MESPLES : « D'accord. Ok très bien merci d'avoir répondu à la question. »

3- *Pourrions-nous avoir les retranscriptions complètes des conseils municipaux sur le site de la Mairie ?*

Monsieur le Maire : « Écoutez vous avez approuvé tout à l'heure le compte-rendu, il sera remis intégralement sur le site. »

Monsieur MESPLES : « Ok . »

Monsieur le Maire : « Tout ce que vous dites, on l'enregistre et on l'écrit mot pour mot. »

Monsieur MESPLES : « Décembre et Janvier n'y sont pas, c'est pour ça... »

Monsieur le Maire : « Mais il y a eu un problème, à l'avant dernier conseil municipal, il y a eu un problème d'enregistrement, et vous constaterez que le compte-rendu qui est fait par la secrétaire et je lui ai demandé de reprendre tout ce qui se dit. »

Monsieur MESPLES : « Très bien merci. »

Monsieur le Maire : « Je pense Madame DELQUÉ, vous êtes venue le contrôler par vous-même, on retranscrit mot pour mot. Et ce qui fait que les administrés pourront lire mot pour mot ce que vous dites et nous disons tous. »

Monsieur MESPLES : « Et on remercie la secrétaire du travail qu'elle fait parce que des fois ce n'est vraiment pas évident sans le micro. Voilà merci. »

Discussion inaudible hors micro.

Monsieur MESPLES : « On posait justement la question parce que le site a évolué et c'est pour ça que j'avais déjà posé la question il y a deux mois et là c'est vrai que le site n'a pas été alimenté, donc je reposais juste la question. »

Monsieur le Maire : « On va le mettre sur le site de la commune, il a été approuvé ce soir, celui du dernier... »

Monsieur MESPLES : « Celui de Février il va être mis sur le site, je vous remercie. »

- 4- *Qu'avez-vous envisagé une fois que les lotissements prévus seront faits, sur l'afflux d'enfants dans nos écoles ? »*

Monsieur le Maire : « Ecoutez vous m'avez déjà posé la question à la commission « vie scolaire », pour l'instant il y a toutes les opérations qui ont été autorisées, aucune qui est commencée. Et la plupart je ne sais pas quand elles vont démarrer, donc il est difficile de se projeter mais comme je vous ai juste il y a 70 à 80 enfants qui quittent l'école tous les ans. Donc ça va se gérer au fil de l'eau. Parallèlement comme on vous a expliqué tout à l'heure, nous travaillons sur les extensions et la modification du projet scolaire tel qu'il avait été initialement prévu, nous le modifions c'est la raison pour laquelle nous allons devoir reprendre toute la phase de concertation. »

Monsieur MESPLES : « C'est très bien merci. »

Questions de Eaunes est à vous :

- 1- *Avez-vous des directives du gouvernement par rapport à la COVID ? Quelle est votre implication auprès de la population pour la vaccination ?*

Monsieur le Maire : « Ecoutez les directives du gouvernement sont ce qu'elles sont mais je n'ai pas besoin de détailler le sujet, vous n'avez qu'à écouter la télévision tous les soirs, les directives du gouvernement changent en permanence. Donc nous tous les jours nous recevons des messages de la préfecture qui est relié immédiatement auprès du CCAS. Et c'est le CCAS qui intervient, et donc actuellement dans les missions qui sont les nôtres, on essaie d'accompagner les gens qui sont en difficulté, et on a mis à disposition la navette pour les personnes qui veulent se faire vacciner, on essaie de prendre des rendez-vous c'est très compliqué. Vous avez que le Président de la République il a suspendu le vaccin Astra-Zeneca mais on essaie d'obtenir des rendez-vous pour les personnes qui le veulent et on met à la disposition la navette pour les transporter. »

Madame MERCIER : « Voilà c'est justement au niveau de la population Eaunoise que je m'interrogeai un petit peu plus, puisque c'est très difficile comme vous dites de prendre des rendez-vous, la population âgée surtout a des difficultés pour trouver des rendez-vous pour appeler on a des remontées systématiques. Donc je voulais savoir si justement il y avait eu des contacts avec les médecins pour le centre de vaccination de Labarthe, puisqu'au départ le centre COVID, il y avait un partenariat entre les médecins de Labarthe et de Eaunes puisqu'il y avait un centre COVID ici à Eaunes il y a un an, ensuite il a été fermé parce qu'il n'y avait pas assez de patients donc tout a été regroupé à Labarthe, et c'est vrai que la population de Labarthe est privilégiée au niveau de la vaccination par rapport à Eaunes. »

Monsieur le Maire : « Non pas trop, moi je connais des gens de Eaunes qui l'ont été, pour la prise de rendez-vous c'est assez compliqué mais... »

Madame MERCIER : « Alors moi je peux vous dire que je suis rentrée dans la vaccination, bon moi j'ai été vaccinée directement chez le médecin, la semaine dernière ce n'est pas vieux. On a emmené ma belle-mère 91 ans hier à Auterive pour la vaccination et ça n'a pas été simple pour trouver des vaccins. Mais je peux vous dire qu'il y a des personnes à Labarthe qui 56 ans,

un couple que je connais personnellement, c'est de la famille, qui ont été vaccinés il y a déjà un mois à Labarthe, appelés par leur médecin qui leur dit : il y a de quoi vacciner, si vous voulez être vaccinés, il n'y a pas de soucis venez. Ils ont répondu au médecin : on ne pensait pas faire partie de cette tranche d'âge, on pensait bénéficier de la vaccination mi-avril puisque c'est ce qui a été dit au niveau des informations et il leur a été répondu à Labarthe comme il y a des médecins qui sont impliqués dans le centre, on a de quoi. Donc si vous voulez vous pouvez venir on vous vaccine. Donc je trouvais quand même difficile, parce qu'il y a encore des personnes qui se retrouvent sur le carreau, des personnes âgées qui n'ont toujours pas de rendez-vous, alors je disais : est-ce qu'il y a eu des directives pour pouvoir créer un centre de vaccination sur la commune ? »

Monsieur le Maire : « Non »

Madame MERCIER : « Ou est-ce que l'on est rattaché systématiquement à Muret ou Labarthe ? Enfin il y a beaucoup de difficultés pour beaucoup de population. Est-ce qu'il y eu des informations ?

Monsieur le Maire : « Pour le moment c'est sectorisé les centres de vaccination. »

Monsieur GUILLERMIN : « On peut prendre rendez-vous où on veut. »

Madame MERCIER : « On peut prendre rendez-vous où on veut oui voilà. »

Monsieur GUILLERMIN : « Vous avez bien compris que le problème de vaccination, c'est un problème de dose. Et non pas un problème de local. »

Monsieur le Maire : « C'est un problème d'approvisionnement. »

Madame MERCIER : « Je peux vous dire qu'à Auterive hier, ils avaient 6 flacons. Donc au départ, ils avaient 37 personnes à vacciner, donc ils ont calculé, et ils ont dit on a 6 flacons aujourd'hui, on peut aller jusqu'à 42, on peut prendre 5 personnes supplémentaires. Ils allaient rappeler certaines personnes qui étaient sur liste d'attente. Mais la population n'est pas au courant de tout, j'ai encore un ami aujourd'hui qui me disait presque 80 ans sur la commune d'Eaunes on appelle systématiquement le même numéro, il n'y a personne qui répond, c'est compliqué on va se déplacer. Je lui ai dit : essaies de voir directement dans les centres de vaccination. Parce que des fois, le fait d'y aller, tu seras sur liste d'attente tu pourras être vacciné. Mais c'est vrai que c'est compliqué. »

Monsieur le Maire : « Ecoutez ils ont annoncé qu'ils allaient faire une opération coup de poing le week-end dernier. Ils ont annoncé ça le vendredi à 18h00 en disant qu'ils étaient en capacité de vacciner tous les gens qui se pointerait là. Ils disaient on va vacciner, en définitive ça été un fiasco complet. »

Discussion inaudible hors micro

Madame MERCIER : « Non mais je sais que c'est compliqué... »

Monsieur le Maire : « A notre niveau ce que nous faisons c'est que quand les personnes viennent qu'elles n'ont pas de moyen de communication. Au niveau du CCAS on essaye d'obtenir des rendez-vous, on téléphone partout, et la navette va les chercher pour les faire vacciner. »

Madame MERCIER : « Voilà je voulais savoir parce qu'il y a des personnes qui sont chez eux, qui sont seules, qui ne pensent pas non plus à appeler la mairie, à se renseigner, qui attendent que ça vienne. Je sais qu'il y a des communes qui ont envoyé des courriers à ces personnes-là, comme les colis de Noël, voilà si vous voulez être vaccinés, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie. Donc c'est pour ça que je vous demandais si vous aviez eu des directives, si il y avait des choses qui pouvaient se faire au niveau de la commune. Voilà c'était juste dans ce but-là. »

Monsieur le Maire : « Bien je crois que je vous ai répondu. »

2- *Quelle est votre vision ou notion concernant la protection du patrimoine Eaunois ?*

Monsieur le Maire : « Je trouve que ça c'est une véritable belle question parce que je ne voudrais pas insister, mais enfin quand même je pense qu'au niveau de la protection du patrimoine, durant les années où j'ai occupé cette fonction, je pense qu'en terme de préservation du patrimoine, contre vent et marais, à l'époque j'avais fait racheter les bâtiments conventuels aux sœurs Saint Vincent de Paul là où aujourd'hui il y a la médiathèque. Nous avons racheté la ferme pour pouvoir faire un pôle culturel, je pense que ça aussi ça fait partie de la préservation du patrimoine, on a fait en sorte d'éviter que la poste soit vendue, ça fait quand même préserver le patrimoine, donc je ne sais pas quel est le bien-fondé de cette question. »

Madame SANCHEZ : « Si l'ancien presbytère de 1820 qui va être détruit pour faire 20 logements, ça ne fait partie du patrimoine comme bâtiment ?

Monsieur le Maire : « Si ça fait partie du patrimoine, il n'est pas patrimoine communal, il l'a eu été un peu plus de 30 ans en arrière, il était patrimoine communal, mais c'est ce que j'expliquais tout à l'heure vous ne pouvez pas aller à l'encontre de gens qui veulent vendre et faire du logement ; »

Madame SANCHEZ : « Non ça je suis d'accord mais ... »

Monsieur le Maire : « Le fait de dire aux gens ça vous ne pouvez pas le vendre parce que ça fait partie du patrimoine, ce n'est pas un argument. Le règlement du PLU le permet. C'est dommage de le démolir mais historiquement il a été presbytère pendant quelques années oui. »

Madame SANCHEZ : « Voilà c'est un bâtiment qui aurait pu je pense dans l'idée peut-être pas autoriser de le détruire, que le promoteur l'adapte parce que je pense que l'on peut y faire au moins 4 logements et faire autre chose autour. Moi la protection du patrimoine c'est tout ce qui est vieille maison, parce que si on regarde sur Eaunes finalement... »

Monsieur le Maire : « C'est pas mieux celle qui est au feu rouge alors. »

Madame SANCHEZ : « oui pourquoi ne pas les préserver ? »

Monsieur le Maire : « Parce qu'elle va être démolie. »

Madame SANCHEZ : « Mais oui ça m'énerve aussi je te rassure. C'est devant chez moi, mais ce n'est pas pour ça, c'est partout à Eaunes parce qu'il faut que ça monte, on ne peut pas étaler, ça c'est logique, ça j'en suis consciente. Honnêtement ça m'arrache les tripes de voir cette bâtisse se faire démolir. Voilà après c'est autre chose bon on parle des jeux d'eau, parce que je suis gentille aujourd'hui je n'emploie pas le terme de d'habitude... »

Monsieur le Maire : « Avant d'aller à cette question, je voudrais préciser que le projet qui est à la place du presbytère, quand nous sommes arrivés au mois de juillet, il était déjà prêt à être signé ce projet. Il a subi des modifications, il n'a pas été signé, mais il était déjà dans les trucs... et tu étais adjointe à la mairie, tu n'avais pas émis d'opposition particulière à ce projet. »

Madame SANCHEZ : « Honnêtement ça m'énerve, ça m'agaçait mais bon je le dis... »

Monsieur le Maire : « Vous allez avoir la maison en face, l'ancienne maison REBELLATO, qui va être démolie aussi. »

Madame SANCHEZ : « Oui je sais aussi. Ca va faire un gros paquet à l'entrée mais ça ce n'est pas grave, j'en suis consciente c'est l'évolution de la commune. Comme tu as dit tout à l'heure, il faut loger du monde il y a de la demande il faut les loger, il y a des endroits que je trouve que c'est un peu dommage de le démolir, je pensais qu'il ... »

Monsieur le Maire : « On dit qu'il y a des logements vides, il y a une eaunoise elle a vécu pendant quelques jours dans une voiture le temps qu'elle vienne me trouver et que je puisse lui trouver un logement. Je n'ai pas pu trouver à Eaunes. Des logements sociaux il n'y en avait pas. On l'a logée dans une autre commune. »

Madame SANCHEZ : « Dans mon idée c'était peut-être de garder la façade et intégrer... faire quelque chose de... »

Monsieur le Maire : « Je réponds et tu le sais très bien que je suis profondément attaché au patrimoine de la commune et que quand on a pu faire des restaurations, acquérir des choses qui profitent à tous, parce que nous avons acheté les bâtiments qui se trouvent à l'Abbaye pour faire la médiathèque, c'était un peu comme maintenant on prenait des tracts dans les boîtes aux lettres. Oui c'est scandaleux, on dépense de l'argent, mais aujourd'hui il n'y a personne qui conteste la médiathèque. Et demain il n'y aura personne qui contestera le pôle culturel dans lequel on pourra y mettre beaucoup d'activités. »

Madame SANCHEZ : « C'est rentré dans les mœurs parce que depuis le temps... »

Monsieur le Maire : « Et l'aire de jeux aquatique puisque c'est la question qui suit derrière elle est très attendue par la population. »

Madame SANCHEZ : « Tu ne m'as laissé le temps de poser la question, j'aimerais savoir où il va être implanté exactement ? Parce qu'on nous parle du parc de l'Abbaye mais où il va être ? »

Monsieur le Maire : « Il va être au fond, au fond pas très très loin de l'arbre mort. »

Madame SANCHEZ : « Il va falloir couper des arbres pour le poser ça ? »

Monsieur le Maire : « non non on en a 2 à déraciner... »

Madame SANCHEZ : « Au fond pas loin de la clôture alors. »

Monsieur le Maire : « Pas loin de la clôture en béton mais à 7 ou 8 mètres. Mais c'est quand même un lieu de vie, il va y avoir des bancs pour être proche des arbres, pour avoir de l'ombre, a y passer la journée, pour que les enfants puissent aller de l'aire de jeux aquatiques, rejoindre un autre jeu et voilà. »

Madame SANCHEZ : « Ce n'était pas précisé, je pense que ça a une certaine superficie... J'avais peur qu'il faille couper des arbres, »

Monsieur le Maire : « Aucun. »

Madame SANCHEZ : « Le béton dans ce parc ça me gêne un peu mais voilà. »

3- *Jeux d'eau : quel est le prévisionnel des coûts supplémentaires ? Parking, sécurité générale, surveillance, WC publics. Cela sera installé sur un site protégé des monuments historiques, haut lieu du patrimoine Eaunes !!!*

Monsieur le Maire : « Les WC publics sont compris dans le local technique »

Madame SANCHEZ : « D'accord. »

Monsieur le Maire : « Lorsque l'activité sera mise en place, ça se fera sous la surveillance de personnes qui seront là de... on est en train d'établir le règlement mais cela se fera de 10 h le matin à 20 h le soir. Donc il y aura des personnes qui feront 5h le matin et 5h l'après-midi.

Madame SANCHEZ : « D'accord donc il y aura quelqu'un pour surveiller l'emplacement pendant... »

Monsieur le Maire : « On est en train de clôturer la façade, on a fermé de façon à ce que les personnes qui devront se rendre dans le parc, devront obligatoirement passer par cet endroit puisque le parking sera en face. »

Madame SANCHEZ : « D'accord. »

Monsieur le Maire : « Il ne sera pas dans le terrain et nous allons fermer définitivement l'accès par Cantoperdric. »

Madame SANCHEZ : « Ca c'est bien par contre ? »

Monsieur le Maire : « Et ça évitera que les gens aillent se garer tout le long du chemin de Cantoperdric. C'est très dangereux de faire une lignée de voiture le long du chemin de Cantoperdric parce que cela empêche les gens de se croiser. Donc on va fermer l'accès pour obliger les gens à se garer devant pour aller dans le parc. »

Madame SANCHEZ : « Donc le parking va se faire sur le pré en face de la médiathèque ? Où on se gare quand il y a des manifestations ? »

Monsieur le Maire : « Oui exactement. »

Madame SANCHEZ : « D'accord c'est tout ce que je voulais savoir. »

Monsieur le Maire : « Voilà et pour en savoir plus, nous sommes en négociation avec la famille pour acheter plus de terrain. C'est du terrain agricole Monsieur MESPLES, je suis désolé. Par contre je pense que l'on pourrait e, parlant de terrain, on pourrait peut-être vous envoyer à certains des photos de l'espace « André AUDOIN » depuis que nous avons ouvert le parking puisque le plan Vigipirate risque attentat a été allégé, vu que ça m'a amené immédiatement d'appliquer les directives gouvernementales, et la note du préfet, depuis que nous avons réouvert le parking, il faut voir comment ça se comporte à André Audoin ; après vous me direz qu'il n'y a pas besoin de parking, parce que ne vous méprenez pas, ce n'est pas parce qu'il y a un parking à la salle Ariane, que les parents vont aller se garer à Ariane pour aller chercher leur enfant à l'école André Audoin. »

Madame SANCHEZ : « Non je suis d'accord, après de tout façon on sait quand même que par rapport au code de la route, comme ça se fait à Toulouse on peut se garer le long du trottoir sur le chemin de Bertoulots, et ils peuvent y aller un peu à pied ? »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas chemin des Bertoulots dont je te parle, c'est à l'intérieur. »

Madame SANCHEZ : « Mais ça ce n'est pas de maintenant, c'est depuis le début. Les gens s'ils pouvaient rentrer... Moi une fois j'ai proposé pourquoi pas faire un drive, je pose, je fais le tour quand je reviens, je reprends comme au Macdo et là ça leur irait très bien. Ils ne veulent pas marcher, après je ne m'en cache, dépenser pour agrandir un parking pour 10 minutes le matin et 10 minutes le soir, je trouve que c'est excessif, tout ça parce qu'il y a des gens qui ne veulent pas marcher. »

Monsieur le Maire : « Dans le cœur du village le parking de l'école il est utilisé combien de temps ? »

Madame SANCHEZ : « Pareil »

Monsieur le Maire : « Il est vide le reste du temps. »

Madame SANCHEZ : « Ils se garent comme il faut, quand il y a eu les barrières à Audoin ils allaient se garer ailleurs, et ça ne gênait pas alors pourquoi ils ne peuvent pas continuer à marcher ? »

Discussion hors micro

Madame SANCHEZ : « L'éducation des parents, comment veux-tu que les enfants soient bien éduqués après !!! »

Discussion hors micro.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00